

# République du Niger



Fraternité – Travail - Progrès

-----  
**Ministère du Plan, de l'Aménagement du  
Territoire et du Développement Communautaire**

oooooooooooooooooooooooooooo

**Direction Générale de l'Aménagement du  
Territoire et du Développement Communautaire**

-----  
**Direction du Développement Local**

\*\*\*\*\*

## **Guide National d'élaboration du Plan de Développement Régional (PDR)**

**Version finale**

Septembre 2013

Cet outil a été élaboré avec le soutien financier de :



Programme des Nations Unies pour le  
Développement  
(Projet d'Appui au Processus de  
Décentralisation)



Coopération Française  
(projet Modernisation de l'Etat et  
Décentralisation au Niger)

## Table des matières

<b>Sigles et Abréviations</b> .....	4
<b>Liste des tableaux</b> .....	5
<b>Liste des figures</b> .....	5
<b>Préface</b> .....	6
<b>Avertissement</b> .....	7
<b>Remerciements</b> .....	8
<b>Introduction</b> .....	9
<b>1. Contexte général et justification du PDR</b> .....	10
<b>1.1. Evolution de la décentralisation au Niger</b> .....	10
<b>1.2. Fondements de l'élaboration du PDR</b> .....	11
1.2.1. Fondements juridiques .....	11
1.2.2. Fondements politiques.....	12
1.2.3. Fondements institutionnels .....	12
1.2.4. Fondements économiques .....	13
1.2.5. Fondements sociaux .....	13
<b>1.3. Principes de base de l'élaboration d'un PDR</b> .....	13
<b>2. Cohérence entre les différentes planifications</b> .....	16
<b>2.1. Planification nationale et Planification régionale</b> .....	16
<b>2.2. Planification régionale et Planification communale</b> .....	16
<b>2.3. Planification communale et Planification communautaire</b> .....	17
<b>3. Communication, interrelations et rôles des acteurs</b> .....	19
<b>3.1. Les acteurs et leurs rôles</b> .....	19
<b>3.2. La communication entre les acteurs</b> .....	22
<b>4. Les phases du processus d'élaboration du PDR et leurs étapes</b> .....	24
<b>4.3. Schéma global du processus d'élaboration du PDR</b> .....	24
<b>4.4. La phase préparatoire</b> .....	27
4.4.1. Etape 1 : Formulation des TDR et évaluation du budget .....	27
4.4.2. Etape 2 : Adoption des TDR et du budget, mise en place du comité .....	27
4.4.3. Etape 3 : Mobilisation des ressources .....	28
4.4.4. Etape 4 : Formation des membres du comité d'élaboration .....	28
4.4.5. Etape 5 : Elaboration de la stratégie et du plan de communication et préparation de la campagne de sensibilisation .....	29
4.4.6. Etape 6 : Lancement du processus d'élaboration du PDR .....	29
4.4.7. Etape 7 : Bilan de la phase préparatoire et partage avec les acteurs impliqués .....	29
<b>4.5. La phase de diagnostic Régional (Etat des lieux)</b> .....	32
4.5.1. Etape 1 : Formation du comité d'élaboration sur les approches et outils de diagnostic .....	32
4.5.2. Etape 2 : Collecte et traitement des données secondaires.....	32
4.5.3. Etape 3 : Collecte et traitement des données primaires .....	33
4.5.4. Etape 4 : Intégration et analyse des données secondaires et primaires .....	33
4.5.5. Etape 5 : Consolidation du bilan Régional global et élaboration du rapport de diagnostic .....	33
<b>4.6. La phase analyse de la dynamique socio-économique de la Région</b> .....	36
4.6.1. Etape 1 : Formation des membres du comité d'élaboration en analyse socioéconomique .....	36
4.6.2. Etape 2 : Analyse des secteurs productifs .....	36
4.6.3. Etape 3 : Analyse des secteurs sociaux .....	37
4.6.4. Etape 4 : Analyse des secteurs d'accompagnement et de soutien au développement .....	37
4.6.5. Etape 5 : Analyse des interrelations entre les différents secteurs .....	38
4.6.6. Etape 6 : Analyse des potentialités, des opportunités, des forces et des atouts de la Région....	38

4.6.7.	Etape 7 : Analyse des menaces, des tendances et des faiblesses.....	39
4.6.8.	Etape 8 : Analyse des enjeux et des défis majeurs à relever (court et moyen termes).....	39
4.6.9.	Etape 9 : Analyse organisationnelle du Conseil Régional (organigramme - fonctionnement).....	40
4.6.10.	Etape 10 : Focus sur les différents cadres de concertation Régionaux et leur fonctionnement ..	40
4.6.11.	Etape 11 : Synthèse de l'analyse de la dynamique socio-économique de la Région, partage et consolidation. ....	41
4.6.12.	Etape 12 : Rédaction du rapport d'analyse de la dynamique socio-économique .....	41
<b>4.7.</b>	<b>La phase formulation du PDR.....</b>	<b>48</b>
4.7.1.	Etape 1 : Formation des membres du comité d'élaboration en prospective .....	48
4.7.2.	Etape 2 : Définition de la vision de développement durable pour la Région .....	48
4.7.3.	Etape 3 : Définition des objectifs généraux, globaux, spécifiques/ intermédiaires de développement de la Région .....	49
4.7.4.	Etape 4 : Définition des résultats selon les principes de la GAR .....	49
4.7.5.	Etape 5 : Définition des axes stratégiques de développement de la Région .....	49
4.7.6.	Etape 6 : détermination des pôles de développement de la Région .....	50
4.7.7.	Etape 7 : analyse de l'articulation et des cohérences avec les niveaux de planification et les grandes orientations nationales en matière de développement .....	50
4.7.8.	Etape 8 : définition des solutions et actions prioritaires et les résultats attendus selon l'approche GAR .....	50
4.7.9.	Etape 9 : Etablissement des plans d'actions et d'investissement pluriannuels et annuels .....	51
<b>4.8.</b>	<b>La phase de rédaction du document du PDR.....</b>	<b>59</b>
4.8.1.	Etape 1 : Internalisation du canevas du PDR .....	59
4.8.2.	Etape 2 : rédaction de l'esquisse du PDR .....	59
4.8.3.	Etape 3 : restitution/partage de l'esquisse du PDR au comité d'élaboration et consolidation .....	59
4.8.4.	Etape 4 : rédaction de l'avant-projet du PDR.....	60
4.8.5.	Etape 5 : restitution et amendement de l'avant-projet .....	60
4.8.6.	Etape 6 : rédaction du projet de PDR.....	60
<b>4.9.</b>	<b>La phase d'adoption du PDR .....</b>	<b>63</b>
4.9.1.	Etape 1 : Examen et enrichissement du projet de PDR par les commissions spécialisées du Conseil Régional.....	63
4.9.2.	Etape 2 : Convocation d'une session du Conseil Régional pour adoption du PDR .....	63
4.9.3.	Etape 3 : Session d'adoption du PDR par le Conseil Régional .....	63
<b>4.10.</b>	<b>La phase de contrôle de conformité et d'approbation du PDR.....</b>	<b>66</b>
4.10.1.	Etape 1 : transmission du PDR adopté au représentant de l'Etat pour contrôle de conformité ...	66
4.10.2.	Etape 2 : contrôle de conformité du PDR par le représentant de l'Etat .....	66
4.10.3.	Etape 3 : demande de relecture ou avis de non objection.....	66
<b>4.11.</b>	<b>La phase de diffusion du PDR .....</b>	<b>68</b>
4.11.1.	Etape 1 : multiplication du document.....	68
4.11.2.	Etape 2 : internalisation du PDR par les conseillers et le personnel de la Région .....	68
4.11.3.	Etape 3 : Vulgarisation interne du PDR auprès des populations et des acteurs locaux.....	68
4.11.4.	Etape 4 : Vulgarisation externe du PDR auprès des partenaires et de la diaspora .....	69
<b>Annexe 1 : Définitions et clarification de certains concepts d'organisation administrative et de planification.....</b>		<b>71</b>
<b>Annexe 1 : Définitions et clarification de certains concepts d'organisation administrative et de planification .....</b>		<b>72</b>
<b>Annexe 2 : Outil d'intégration genre et équité: Check-list de prise en compte .....</b>		<b>78</b>
<b>Annexe 3 : canevas d'analyse institutionnelle, organisationnelle et financière de la Région.....</b>		<b>80</b>
<b>Annexe 4 : Exemple de tableau de données climatologiques nécessaires pour caractériser le climat de la Région.....</b>		<b>88</b>
<b>Annexe 5 : Guide d'évaluation des croyances, connaissances, attitudes et pratiques populaires sur les CC .....</b>		<b>89</b>
<b>Annexe 6 : Canevas d'élaboration du PDR .....</b>		<b>95</b>
<b>Annexe 7 : Check List d'analyse d'un Plan de Développement Régional (PDR) IDCC.....</b>		<b>98</b>
<b>Annexe 8 : Check List d'analyse d'un Plan de Développement Régional (PDR) sensible au VIH/SIDA.....</b>		<b>100</b>
<b>Annexe 9 : Canevas de cadre logique axé sur les résultats .....</b>		<b>102</b>

## Sigles et Abréviations

<b>APBDH</b>	Approche de Programmation Basée sur les Droits Humains
<b>CGCT</b>	Code Général des Collectivités Territoriales
<b>CR</b>	Conseil Régional
<b>CT</b>	Collectivité Territoriale
<b>DO</b>	Détenteur d'Obligation
<b>GAR</b>	Gestion Axée sur les Résultats
<b>IDCC</b>	Intégration de la Dimension Changements Climatiques
<b>ISS</b>	Interview Semi Structuré
<b>MARP</b>	Méthode Active de Recherche Participative
<b>MP/AT/DC</b>	Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PAA</b>	Plan d'Action Annuel
<b>PAP</b>	Plan d'Action Pluriannuel
<b>PCR</b>	Président du Conseil Régional
<b>PDC</b>	Plan de Développement Communal
<b>PDES</b>	Plan de Développement Economique et Social
<b>PDR</b>	Plan de Développement Régional
<b>PFA</b>	Plan de Financement Annuel
<b>PFP</b>	Plan de Financement Pluriannuel
<b>PTBA</b>	Plan de travail et Budget Annuel
<b>PTF</b>	Partenaire Technique et Financier
<b>STD</b>	Service Technique Déconcentré
<b>TD</b>	Titulaire de Droit
<b>TDR</b>	Termes De Référence

## Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Tableau synoptique du processus d'élaboration du PDR</i> .....	25
<i>Tableau 2 : Tableau synoptique de la phase préparatoire</i> .....	30
<i>Tableau 3 : Tableau synoptique de la phase diagnostic</i> .....	35
<i>Tableau 4 : Tableau d'analyse causale</i> .....	42
<i>Tableau 5 : Tableau d'identification des acteurs</i> .....	42
<i>Tableau 6 : Tableau d'analyse des rôles</i> .....	42
<i>Tableau 7 : Tableau synoptique de la phase d'analyse</i> .....	44
<i>Tableau 8 : Canevas du plan d'actions pluriannuel (PAP)</i> .....	52
<i>Tableau 9 : Canevas du plan d'investissement pluriannuel (PIP)</i> .....	53
<i>Tableau 10 : Canevas du plan d'actions annuel (PAA)</i> .....	54
<i>Tableau 11 : Canevas du plan d'investissement annuel (PIA)</i> .....	55
<i>Tableau 12 : Tableau synoptique de la phase de formulation du PDR</i> .....	56
<i>Tableau 13 : Tableau synoptique de la phase de rédaction</i> .....	61
<i>Tableau 14 : Tableau synoptique de la phase d'adoption du PDR</i> .....	65
<i>Tableau 15 : Tableau synoptique de la phase de contrôle de conformité du PDR</i> .....	67
<i>Tableau 16 : Tableau synoptique de la phase de diffusion</i> .....	70

## Liste des figures

<i>Figure 1 : Schéma de concordance des différents niveaux de planification</i> .....	18
<i>Figure 2 : Schéma des relations</i> .....	23
<i>Figure 3 : Schéma global du processus d'élaboration du PDR</i> .....	26

## **Préface**

*Le guide national d'élaboration du PDR est désormais mis à la disposition des conseillers Régionaux pour formuler leur PDR, planifier, orienter et localiser leurs investissements à court et moyen termes.*

*Avec cet outil, complété par le manuel de mise en œuvre et de suivi et évaluation, il n'est plus permis de naviguer à vue, notamment par la réalisation d'investissement hors plan/programme/projet.*

*Désormais, les Régions sont à même de mieux affecter et utiliser leurs ressources à travers des choix rationnels et appropriés, entreprendre des interventions à impacts réels pour les populations, pour la satisfaction de leurs besoins.*

*L'élaboration de ce guide s'est inspirée des expériences antérieures en matière d'élaboration de PDC et de Régionalisation des documents de stratégies et planification nationales.*

*Le présent guide s'adresse aux conseillers régionaux, aux cadres des services techniques de l'Etat, aux agents des services des Collectivités Régionales, aux bureaux d'études, aux ONG et Organisations de la Société Civile, ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers et aux investisseurs publics et privés, dont la principale préoccupation est le développement régional harmonieux, intégré et équilibré. Il renforcera également la communauté de vision et la coordination des actions de tous les acteurs régionaux, dans le temps et dans l'espace avec toute la synergie requise.*

*Ce guide se place sous les principes de la souplesse, de la flexibilité et de l'amendement dynamique au fil des opportunités et du contexte. L'objectif étant de le rendre plus accessible et maniable pour l'utilisateur, tant dans la forme que dans le fonds.*

*Il est attendu des acteurs régionaux d'en faire un bon usage et surtout, suite à son application sur le terrain, de transmettre leurs observations et propositions d'enrichissement au MP/AT/DC.*

**Monsieur Amadou BOUBACAR CISSE**

**Ministre d'Etat,**

**Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire**

**et du Développement Communautaire**

## **Avertissement**

Le guide national d'élaboration du PDR est un document capital, indispensable et utile pour les conseils régionaux car il leur permet d'assumer effectivement leurs attributions en matière de planification et de mise en œuvre du développement régional.

Pour garantir une large utilisation du guide, il est recommandé d'entreprendre une réelle internalisation pour son appropriation au sein des organes délibérant et exécutif Régionaux, un partage au sein des instances régionales de coordination des acteurs et surtout une vaste campagne d'information, de sensibilisation et de vulgarisation auprès des populations dont l'adhésion, l'engagement et la participation sont essentiels.

Le guide d'élaboration du PDR n'est pas une fin en soi, mais un outil qui se perfectionnera à l'usage du plus grand nombre. C'est un document de référence qui se prescrit à tous les acteurs en matière de planification régionale, car c'est le produit consensuel d'une démarche participative, inclusive et itérative.

## Remerciements

Dans sa disponibilité constante à accompagner les entités décentralisées pour la promotion du développement local, le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement communautaire a entrepris le processus de conception et d'élaboration du guide de formulation du Plan de Développement Régional (PDR).

C'est dans cette perspective que le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire a requis et obtenu un appui du projet d'appui au processus de la décentralisation financé par le PNUD pour supporter cette activité, dont le pilotage technique est confié à la Direction du Développement Local. Aussi, le MP/AT/DC témoigne toute sa gratitude, au nom du Gouvernement nigérien, au Programme de Nations Unies pour le Développement pour avoir accepté d'accompagner tout le processus.

Il exprime sa reconnaissance aux différents départements ministériels qui, par leurs conseils et leurs contributions techniques, ont permis d'aboutir à un produit consensuel d'une si grande qualité.

Ses félicitations s'adressent au comité ad hoc chargé du suivi du processus ainsi qu'aux cadres des Directions du MP/AT/DC pour leur engagement, leur détermination et leurs pertinentes contributions dans le processus.

Le MP/AT/DC remercie vivement tous les partenaires institutionnels qui ont activement contribué à l'élaboration du présent guide.

Enfin le MP/AT/DC exprime ses très sincères remerciements à tous les partenaires techniques et financiers qui, à travers leurs précieuses contributions et leur expertise, ont soutenu la conduite du processus.



## Introduction

*La Loi confère à la Région Collectivité Territoriale, une vocation essentiellement économique, sociale et culturelle (CGCT : Loi N° 2008-42 du 31 juillet 2008, art. 6). En effet, selon ce texte, les Régions Collectivités Territoriales ont pour vocation la promotion du développement économique, social, culturel et sportif dans l'espace régionale. Elles délibèrent notamment dans les domaines suivants :*

- Politique de développement de la Région ;*
- Création et gestion des équipements collectifs ;*
- Création de services d'intérêt Régional ;*
- Aménagement du territoire ;*
- Gestion administrative et financière de la Région.*

*Pour mener à bien cette mission, la loi donne la possibilité au Conseil Régional de se doter d'un Plan de Développement Régional (PDR) qui est un document d'orientation pour la promotion d'un développement harmonieux, équilibré et intégré de la Région, tenant compte des contraintes, potentialités, des forces et faiblesses ainsi que des opportunités réelles de la Région.*

*Tenant son mandat de la population, le Conseil Régional a le devoir de reddition de compte à travers un rapport général présenté par le Président au cours du premier trimestre de chaque année. Il est également tenu de rendre compte, au moins deux (2) fois par an aux populations, des activités du Conseil Régional conformément à l'article 150 du CGCT.*

*De ce fait, le Conseil Régional doit planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer ses interventions, tout en tenant compte des actions de l'Etat et des autres acteurs régionaux.*

*C'est dans cette perspective que, conformément à ses attributions, le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MP/AT/DC) a décidé d'élaborer un guide de national de formulation du Plan de Développement Régional (PDR). Cette démarche vise à soutenir et orienter les Conseils Régionaux dans l'analyse diagnostic de la région, la définition des objectifs de développement, conformément aux attentes des populations, selon une méthodologie et avec des outils qui ont reçu l'assentiment de tous les acteurs. Mieux, pour encourager et impulser la mise en œuvre du PDR, le MP/AT/DC a voulu accompagner le présent guide d'un manuel de mise en œuvre et de suivi et évaluation.*

*Ce guide est à présent l'unique document de référence de tous les acteurs pour l'élaboration du PDR. Il est souple et réceptif à toute proposition d'enrichissement et [de mise en contexte](#) en rapport avec la dynamique de développement des Régions.*

*Le guide est décliné en huit (8) phases, subdivisées en cinquante (50) étapes dans un processus qui s'étale sur environ six (6) mois. La dernière phase de diffusion du PDR est un exercice qui est permanent durant la mise en œuvre.*

*Le MP/AT/DC souhaite un bon usage et une réelle appropriation à tous les acteurs du développement régional à tous les niveaux de leurs compétences.*

# 1. Contexte général et justification du PDR

## 1.1. *Evolution de la décentralisation au Niger*

Les premières expériences de la décentralisation au Niger remontent à l'ère coloniale. Colonie française partie de l'Afrique occidentale française (AOF), le territoire de l'actuel Etat est régi sur le plan municipal par la loi française n°55-1489 du 18 novembre 1955. Cette loi institue une commune de plein exercice dans la ville de Niamey. Un décret de 1957 donne aux chefs de territoire le pouvoir de créer des communautés rurales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. En 1961 furent créées les communes de Maradi et Zinder.

Une Loi de 1964, portant création des Circonscriptions Administratives et des Collectivités Locales, organise le Territoire National en Départements, ceux-ci en Arrondissements eux-mêmes constitués de Communes. Ces deux dernières entités sont érigées en Collectivités Locales. L'arrivée des militaires au pouvoir en 1974 met cette architecture en veilleuse. Dans les faits, aucune trace de décentralisation ne sera perceptible jusqu'en 1990.

La décentralisation au Niger s'inscrit dans un processus très vivant qui a été relancé au lendemain de la Conférence Nationale Souveraine et qui s'est traduit par l'installation en décembre 1994 de la Commission Spéciale chargée du Redécoupage Administratif (CSRA) ayant conduit la réflexion sur la décentralisation et définit plusieurs scénarii pour la mise en œuvre.

C'est ainsi que plusieurs principes ont été pris en compte parmi lesquels on peut citer : (i) la communalisation intégrale dans le respect des limites territoriales des entités coutumières, (ii) la mise en place de trois (3) paliers de décentralisation, à savoir la Région, le Département et la Commune, (iii) le couplage de la décentralisation et de la déconcentration, (iv) le choix de l'élection comme mode de désignation des organes dirigeants et (v) l'option de la tutelle et du contrôle de légalité qui s'exerce à posteriori.

La première génération de Communes, s'inscrivant dans ce schéma, a été installée suite aux élections locales de 2004. En 2010, la réforme de la décentralisation (Ordonnance 2010-054 portant Code Général des Collectivités Territoriales) a limité à deux les paliers de décentralisation, la Commune et la Région. Le département est désormais une Circonscription Administrative. Les élections de février 2011 ont abouti à l'installation des Conseils Municipaux et Régionaux.

Par ailleurs, il faut souligner que le Niger dispose d'un territoire très vaste. La situation économique actuelle du pays ne permet pas à l'État central de faire face à l'ensemble des sollicitations, eu égard à l'étendue des besoins de développement. Le Niger est constitué de vastes régions ne disposant pas du même potentiel naturel, économique et humain. Les efforts de développement d'un si vaste territoire ne sont donc envisageables que dans le cadre de la solidarité nationale et de la redistribution des richesses. C'est précisément là le rôle unificateur de l'État-Nation qui, par les rééquilibrages et les redistributions qu'il opère, à travers une équité des investissements socio-économiques, permet de conduire l'ensemble de la Nation vers un développement harmonieux et intégré.

Cependant, la traduction de la décentralisation dans les faits donne lieu à des balbutiements. En effet, l'écrasante majorité des membres des conseils régionaux étant inexpérimentée, la gestion des Collectivités Décentralisées nécessite le renforcement des capacités à ce niveau de responsabilité afin de rendre possible l'élaboration et la gestion des budgets régionaux, l'élaboration et la gestion de plans de développement régional, le montage des dossiers de projets, la négociation, l'exécution et le suivi/évaluation des actions. A cela s'ajoute le fait que, du point de vue financier, bon nombre de ces nouvelles entités n'ont pas, encore, les moyens pour faire face aux

exigences du développement, l'assiette fiscale et le recouvrement des impôts et taxes demeurant faibles, les capacités de mobilisation des ressources et opportunités extérieures sont modestes.

La décentralisation, tout comme la démocratisation, suscite de nouveaux espoirs dans la plupart des Pays africains dont le Niger. D'un point de vue classique la décentralisation signifie simplement un transfert de certaines compétences du niveau central, national, vers la périphérie, en espérant qu'elles seront mieux exercées. Cette opération exige donc un préalable immédiat qui est d'abord celui de la détermination des compétences à transférer en fonction des périphéries dont les capacités réelles auront été judicieusement appréciées.

Les Collectivités Territoriales constituent un puissant outil de lutte contre la pauvreté à la fois à travers leur rôle d'orientation des investissements qui permet l'accès aux services de base (santé, éducation en particulier) aux populations les plus démunies, car connaissant mieux que quiconque leur « terrain » et capables de susciter l'adhésion des populations sans laquelle tout investissement reste vain. Elles jouent aussi un rôle majeur dans l'entretien courant des investissements en garantissant l'appropriation, la valorisation et la pérennité.

Aujourd'hui, les enjeux majeurs de la décentralisation pour les populations doivent être perçus sous l'angle des avantages qu'elle peut leur procurer par la mise en œuvre des plans (PDES, PDR et PDC) et projets de développement. En effet, le PDES illustre l'engagement du Gouvernement à impulser un développement équilibré par l'atténuation des disparités intra et inter régionales, basé sur la valorisation des potentialités, des atouts et des opportunités particuliers à chaque région. La loi 2001-032 portant orientation de la politique d'aménagement du territoire fixe le cadre juridique des interventions de l'Etat et des autres acteurs en matière d'intégration nationale.

Pour sa part, l'article 5 du CGCT précise que « les collectivités territoriales concourent avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel ainsi qu'à la protection de l'environnement, à la mise en valeur des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie ». Dans ce sens, l'articulation entre le PDES et le PDR est d'une évidence incontestable.

## **1.2. Fondements de l'élaboration du PDR**

L'élaboration d'un PDR n'est pas une action fortuite. Elle est sous-tendue par un ensemble de textes législatifs et réglementaires qui régissent et encadrent l'exercice des attributions et des compétences transférées et qui en constituent les fondements.

### **1.2.1. Fondements juridiques**

Il existe un corpus de textes fondamentaux sur la décentralisation qui fournissent une idée précise sur le fonctionnement interne des Collectivités Territoriales ainsi que leurs rapports avec l'environnement national et international.

- La Constitution du 25 novembre 2010, en ses articles 146, 164 et 165, consacre la décentralisation et la déconcentration pour promouvoir le développement économique et social à travers la définition d'une vision stratégique, la conception, la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation des actions de développement.

- La Loi 2008-42 du 31 juillet 2008 (articles 2, 4 et 6), modifiée par l'Ordonnance 2010-53 du 17 septembre 2010, érige la Région et la Commune en Collectivités Territoriales chargées du développement économique, social et culturel de leur territoire respectif.
- L'Ordonnance 2010-054 du 17 septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles 5, 104, 105 et 149, précise les attributions des Collectivités Territoriales en matière de planification et de programmation, ainsi que leurs domaines de compétences. Elle définit également les domaines de compétences pouvant être transférés aux Collectivités Territoriales ainsi que les conditions de ce transfert.

Les transferts de compétences entre l'Etat et les Collectivités Territoriales seront progressifs et dans un premier temps elles pourront fonctionner essentiellement sur la base du principe de la «clause de compétence générale» qui permet aux Collectivités Territoriales d'intervenir dans tous les domaines de la vie locale et notamment ceux mentionnés dans les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en la matière.

Ainsi, la Loi confère à la Région, Collectivité Territoriale, la compétence de délibérer notamment dans le domaine de la politique de développement de la Région à travers le plan et le programme de développement économique, social, éducatif, sanitaire, scientifique, culturel et sportif.

Or, le plan de développement régional est par excellence le cadre approprié pour la Région, Collectivité Territoriale, de répondre aux besoins et aux préoccupations légitimes des populations qui ont pour noms la sécurité alimentaire, l'accès aux services sociaux de base, la mise en valeur des potentialités et des opportunités économiques ainsi que l'amélioration de leur cadre.

### **1.2.2. Fondements politiques**

C'est à travers la planification et la mise en œuvre des actions de développement que le Conseil Régional répond aux aspirations des populations qui l'ont porté à la gestion des affaires de la Région. Cette planification représente un engagement du Conseil Régional pour promouvoir le développement et l'amélioration des conditions et du cadre de vie des communautés. Elle constitue la politique régionale en matière de développement, en articulation avec les stratégies et planifications sectorielles nationales.

Du reste, l'article 150 du CGCT fait obligation au Président du Conseil Régional de rendre compte au Conseil, par un rapport général, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année, de l'état général de la Région, en séance publique. De même, Il est tenu de rendre compte au moins deux (2) fois par an aux populations, des activités du Conseil Régional et de la vie de la Région en général (alinéa 3 de l'article 150).

### **1.2.3. Fondements institutionnels**

Au plan institutionnel, la Région, Collectivité Territoriale constitue un des cadres qui doivent favoriser la participation des citoyens à la vie locale. C'est le 2<sup>e</sup> niveau de décentralisation (Collectivité Territoriale), mais aussi le 1<sup>er</sup> niveau de déconcentration (Circonscription Administrative). La conjonction de ces deux fonctions nécessite par conséquent une bonne coordination et une harmonisation des interventions de l'Etat, du Conseil Régional, des Communes et des autres partenaires, à travers une planification participative et itérative.

#### **1.2.4. Fondements économiques**

Le rôle économique de la Région a été précisé par les textes règlementant le processus de la décentralisation. La Région est une Collectivité Territoriale à vocation essentiellement économique, sociale et culturelle. Elle est chargée des missions et compétences spécifiques que lui confère la Loi et qui ne relèvent pas, de par leur nature et leur importance, des compétences de l'Etat ou de la Commune. Elle constitue un cadre d'organisation et de coordination du développement régional.

La mise en œuvre du PDR doit réserver une place importante à l'émulation du secteur public en vue de la mise en valeur des potentialités et des opportunités économiques, en tenant compte des spécificités de la Région. Les orientations stratégiques et opérationnelles du plan de développement viseront la création et la redistribution équitable des richesses.

Le partenariat avec le secteur privé renforcera les compétences locales et facilitera l'accès à d'autres sources de financement bien au-delà des capacités financières internes.

Enfin, la diaspora et la coopération décentralisée sont d'importants leviers de mobilisation de ressources complémentaires.

Pour supporter le développement économique, le PDES a déjà identifié des pistes de pôles potentiels sur lesquels les régions pourront approfondir les études afin de préciser les avantages comparatifs réels.

#### **1.2.5. Fondements sociaux**

Le Plan Régional de Développement est une émanation des aspirations des populations en matière de développement économique, social, culturel et sportif. La participation des populations à la définition des objectifs doit donc être effective, par la formulation claire de leurs attentes. L'adhésion et l'appropriation du PDR par les populations constitueront des garanties pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre et la pérennisation des actions de développement.

La prise en compte de toutes les catégories socioprofessionnelles sera un gage de légitimité du PDR auprès de la population.

### ***1.3. Principes de base de l'élaboration d'un PDR***

La formulation d'un plan de développement régional exige certains préalables, notamment l'observance de certains principes de base. Les Régions se doivent d'exercer leur fonction de maître d'ouvrage dans le respect de ces principes de base.

#### ***Un processus itératif, participatif et inclusif***

Le développement régional exige des efforts de nombreux acteurs dont les intérêts sont parfois divergents, d'où la nécessité de leur participation effective en vue d'atteindre une identité de vue. Compte tenu de l'évolution du contexte socioéconomique, l'élaboration du PDR doit être itérative. Il doit prendre en compte les préoccupations de toutes les composantes (socioprofessionnelles, culturelles et territoriales) régionales. L'itérativité du processus, l'inclusion et la participation effective des différents acteurs renforcent leur adhésion, la cohésion et l'engagement pour la réalisation des objectifs.

### ***Une vision de développement clairement définie***

Le développement est un processus qui se conçoit sur le long terme (une période de 25 à 30 ans) et la prospective dont la mise en œuvre se fera à travers des planifications à moyen terme (5 ans). Pour un souci de cohérence et de continuité, la vision de développement régional doit être clairement définie, bien comprise et appropriée par tous les acteurs.

### ***Une cohérente articulation avec les grandes orientations nationales de développement***

La Région est une collectivité territoriale ayant la personnalité morale et l'autonomie financière mais n'ayant pas la compétence de ses propres compétences. Les articles 146 et 165 de la Constitution de la 7<sup>e</sup> République fixent les rôles d'arbitre et de régulation de l'Etat en matière de développement des Régions. Aussi, il définit les grandes orientations nationales qui serviront de cadre de références aux différentes entités territoriales (Régions et Communes). Ainsi, le PDR prendra en compte les options annoncées dans le PDES, qui seront complétées par les spécificités propres à chaque Région.

### ***La prise en compte des préoccupations, des besoins et des aspirations des populations***

Les stratégies et plans de développement sont conçus dans le but d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Aussi, la formulation des objectifs de développement doit se faire sur la base de leurs besoins exprimés lors de l'analyse diagnostique. Cette préoccupation doit être constante chez le Conseil Régional afin de fédérer la mobilisation de toutes les catégories socioprofessionnelles de la Région.

### ***La prise en compte des thématiques capitales du Genre, des Droits Humains, de la Dimension Changement Climatique, du VIH/SIDA, de l'Intégration et de la Coopération intra et inter régionales***

Dans l'élaboration des plans de développement, certaines thématiques sont récurrentes. Il s'agit du genre, des Droits Humains et des changements climatiques. Au même titre que ces thématiques, l'intégration et la coopération intra et inter régionales doivent être prises en compte lors du processus. Il en est de même du VIH/SIDA dont l'impact est considérable sur les programmes de développement de plusieurs secteurs socioéconomiques, et notamment sur les catégories économiquement défavorisées qui sont les plus vulnérables. Enfin, au regard de la récurrence des crises alimentaires qui entraîne parfois des déplacements notables de populations, la région pourrait être appelée à élaborer un plan de contingence pour atténuer la situation. Les outils appropriés sont proposés pour leur inclusion.

### ***La Planification selon la Gestion Axée sur les Résultats***

La GAR est une approche participative mettant l'accent sur le travail d'équipe lors de la planification des programmes, et est centrée sur la réalisation de résultats et d'impacts définis et mesurables. Elle permet d'améliorer la mise en œuvre des programmes et de renforcer l'efficacité, l'efficience et la responsabilisation dans la gestion.

L'approche GAR aide à axer la programmation, la gestion et la prise de décision non plus sur les apports et les processus, mais sur les résultats à atteindre.

Lors de la phase de programmation, elle permet de s'assurer que la somme des interventions prévues est nécessaire et suffisante pour obtenir le résultat escompté. Lors de la phase de mise en œuvre, l'approche GAR

aide à suivre et à s'assurer que toutes les ressources financières et humaines disponibles contribuent à l'obtention des résultats escomptés.

Dans le cadre du suivi-évaluation, l'approche GAR permet de tirer les leçons des expériences en vue d'améliorer la mise en œuvre et la planification.

### ***La simplicité, le réalisme;***

Le PDR est un instrument d'orientation du développement Régional, animé par un Conseil Régional ayant le souci de répondre à des préoccupations des communautés villageoises. Il doit donc s'inscrire dans une démarche de simplicité. Il doit également être soutenu par un plan d'action réaliste qui met en relations les nombreux besoins exprimés et les capacités limitées des Collectivités Régionales.

### ***La responsabilité (imputabilité) du Conseil Régional***

L'organe de décision au niveau régional est le Conseil Régional. Toutes les décisions (y compris celles relatives à l'orientation du développement) relèvent de sa compétence. Il est donc le premier et unique responsable, devant la population de qui il tire sa légitimité et son mandat. L'élaboration et la mise en œuvre du PDR lui sont donc entièrement imputables.

### ***La transparence***

Toutes les décisions doivent être prises dans la transparence totale afin de garantir l'adhésion de toutes les parties concernées et de favoriser le contrôle citoyen. La pratique de la transparence contribue à renforcer la confiance des populations et des autres acteurs et à stimuler leur participation effective.

### ***La bonne gouvernance***

Le concept de bonne gouvernance est complexe car il rassemble la participation effective et l'inclusion de tous les acteurs, la transparence dans la gestion des ressources, la reddition des comptes aux citoyens et l'information permanente.

Le Conseil Régional a reçu un mandat de la population, à laquelle il est tenu de rendre compte. La bonne gouvernance exige du conseil la clarté dans la gestion des affaires et des fonds mobilisés pour promouvoir le développement. La concertation, l'implication, l'information et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs sont nécessaires dans la gestion des affaires régionales.

### ***L'équité***

La prise en compte des attentes de toutes les catégories sociales et notamment les groupes défavorisés et/ou marginalisés doit être une priorité constante tout au long du processus de planification et de mise en œuvre du PDR. La politique nationale de protection sociale trace les grandes lignes de l'engagement de l'Etat en matière de défense des droits et du développement humain durable pour assurer le plein épanouissement de la population entière.

### ***La subsidiarité***



La règle de la subsidiarité est incluse dans les textes de la décentralisation. Elle implique que les actions soient réalisées au niveau le plus approprié, avec la meilleure performance possible, ce qui implique donc un transfert de moyens.

## **2. Cohérence entre les différentes planifications**

Toutes les planifications de développement, qu'elles soient nationales, Régionales ou communales, visent le même objectif qui est l'amélioration des conditions de vie des populations. Il est donc nécessaire d'avoir une très bonne articulation et une cohérence indispensable entre les différents niveaux, puisque les interventions sont destinées aux mêmes populations et sur les mêmes espaces. Il est donc important de bien appliquer le principe de subsidiarité dans les différentes planifications

### **2.1. Planification nationale et Planification régionale**

L'objet de la planification spatiale nationale doit au moins, mais impérativement illustrer les politiques et les programmes nationaux sectoriels, eux-mêmes **découlant** des missions de l'administration nationale selon l'orientation des politiques publiques.

Dans le contexte actuel du Niger, les Régions ne disposent pas des ressources humaines indispensables à la conduite de leur politique de développement. Elles doivent donc faire recours aux ressources humaines de l'Etat qui sont déjà **limitées** au niveau régional, d'où la nécessité d'une bonne organisation de leurs missions.

Le rôle de structuration de l'équilibre spatial national que revêtent les interventions de l'Etat doit être reconnu par les Régions. En retour, l'Etat se doit de matérialiser sa forte volonté à accomplir toutes les dispositions prévues par le corpus juridique de la décentralisation. En tenant compte des potentialités et des spécificités de chaque région, l'Etat orientera ses actions et celles de ses partenaires sur le territoire national dans le respect du principe d'équité. Il s'appliquera notamment à respecter et faire respecter les principes de la maîtrise d'ouvrage régionale par le transfert effectif des compétences et des moyens.

La planification régionale est à la fois sectorielle et spatiale. Elle est sectorielle parce qu'elle doit tenir compte des orientations nationales en matière de développement sectoriel. Elle est aussi spatiale car elle assure la jonction entre les entités nationale et communales en termes de répartition et de localisation des activités, mais également entre le public et le privé. La planification régionale identifie des stratégies et solutions propres à la Région en fonction des potentialités, des atouts, des ressources, des opportunités.

### **2.2. Planification régionale et Planification communale**

L'essence du PDC est de répondre à des préoccupations locales des communautés villageoises alors que le PDR a des objectifs plus étendus. Mais les interventions se déroulent dans le même espace territorial au profit des mêmes populations. Il est alors impératif pour les deux niveaux de mettre leurs planifications en cohérence. Par exemple, si la Commune est en charge de l'éducation de base qui alimente le collège (enseignement secondaire) qui relève des compétences de la Région. Il doit donc avoir une bonne coordination entre les objectifs communaux et régionaux. Ceci est valable pour tous les autres domaines du développement pris isolément mais aussi entre les domaines (relation entre l'hydraulique et la santé ou entre l'hydraulique et l'agriculture et l'élevage etc).

La région et les communes sont donc assujetties à un dialogue permanent pour trouver la synergie appropriée pour planifier et exécuter leurs projets de développement. La Région aura à jouer un rôle important de



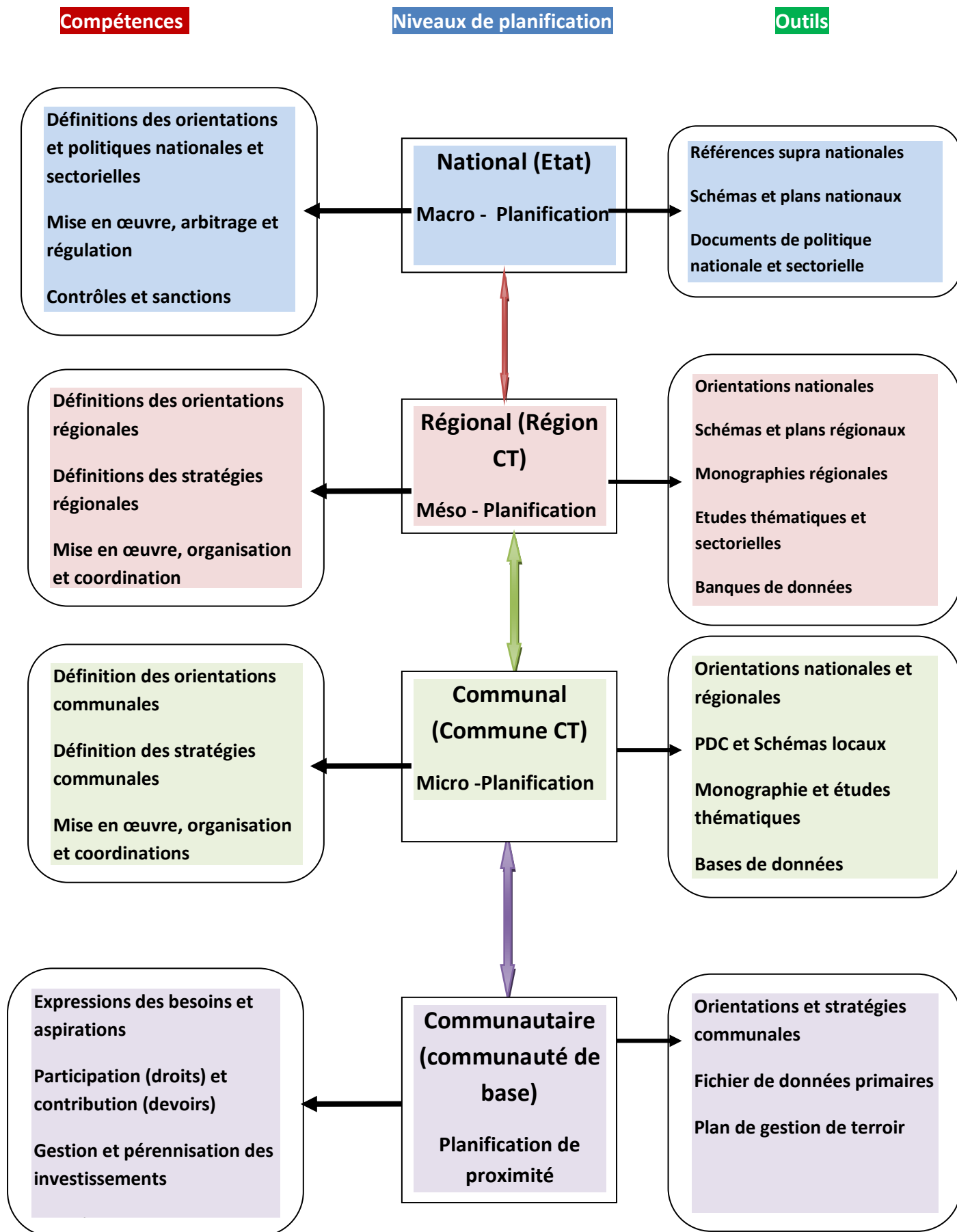
conciliation, de modération et même d'arbitrage dans la mise en œuvre de l'inter collectivité (intra et inter régionale).

### ***2.3. Planification communale et Planification communautaire***

La planification communale et la planification communautaire sont toutes deux dites de proximité et s'adressent à des besoins spécifiques et plus limités. Les besoins exprimés par les communautés sont en fait inscrits dans le PDC. Ainsi, il existe une étroite relation entre les deux niveaux de planification, le PDC étant exécuté au niveau communautaire.

Toutefois, la planification communale ne doit pas être élaborée comme une liste d'achat basée sur un chapelet de doléances communautaires. Elle découlera d'une analyse pertinente de la situation et d'une exploration réfléchie des aspirations des populations en relation avec les perspectives rationnelles de développement.

Figure 1 : Schéma de concordance des différents niveaux de planification



### **3. Communication, interrelations et rôles des acteurs**

L'élaboration et la mise en œuvre du PDR se feront dans un milieu multi acteurs. Les relations entre les différents acteurs doivent respecter les dispositions législatives qui régissent le cadre de la décentralisation, dans une logique de communication permanente et multidirectionnelle et une stratégie de concertation inclusive. Le respect par chaque acteur de ses attributions telles que définies par les textes constituent une assurance pour atténuer les éventuels conflits.

L'opérationnalisation des cadres de concertation renforcera le dialogue entre les acteurs et favorisera l'harmonisation des interventions. Le Conseil Régional doit animer ces relations de manière volontaire et inclusive.

Il est important ici de souligner la nécessité de la reddition des comptes qui est prévue par le CGCT par la présentation périodique de rapports d'activités au conseil et à l'ensemble de la population par le PCR.

#### **3.1. Les acteurs et leurs rôles**

##### ***L'Etat :***

Le rôle de l'Etat est d'assurer, conjointement avec les collectivités territoriales, au développement socioéconomique du pays. Il doit veiller au développement équilibré des régions à travers l'allocation équitable des ressources propres et celles des partenaires au développement. L'Etat supervise également les actions de coopération décentralisée, de jumelage et d'inter collectivités.

L'Etat peut faire exécuter ses interventions sur le terrain par des contrats-plans avec les collectivités territoriales. Il assure aussi le contrôle de la légalité des actes du conseil régional à travers sa représentation régionale.

##### ***Les Populations :***

Les populations sont les principaux cibles et bénéficiaires des actions de développement. Les initiatives et les idées proviennent des populations. La population participe à la mobilisation des ressources à travers les différents impôts et taxes mais aussi des contributions volontaires au financement de leurs projets. Elles sont également concernées par la mise en exploitation et la durabilité des investissements. L'appropriation du PDR par les populations est donc primordiale.

##### ***Le Conseil Régional***

Le Conseil Régional est l'organe d'orientation du développement régional. Il est responsable devant la population. Le Conseil Régional est donc le maître d'ouvrage du développement régional, de la planification jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation. Il jouera également le rôle de coordonnateur et s'assurera d'harmoniser les interventions des différents acteurs. Le Conseil Régional portera le PDR auprès de l'Etat et des partenaires afin de mobiliser les ressources indispensables à sa mise en œuvre.

##### ***Le Président du Conseil Régional***

Le Président du Conseil Régional et son équipe représentent l'exécutif de la Région collectivité territoriale. Il répond devant le Conseil Régional et met en œuvre les décisions issues des délibérations. Il est le moteur du développement Régional qu'il est chargé d'organiser, d'animer et de gérer. Le Président du Conseil Régional imprimera une démarche de communication permanente avec tous les acteurs pour les stimuler à participer activement au développement de la Région.

## ***Les Communes***

Les Communes, en tant que collectivités territoriales, interviennent conjointement dans certains domaines (à des niveaux différents) et sur les mêmes espaces que la Région. C'est donc des acteurs majeurs et des partenaires privilégiés dans le processus de planification et mise en œuvre du développement régional. Afin d'assurer la cohérence entre les deux niveaux, il est nécessaire d'instaurer une dynamique de communication et des relations fonctionnelles assidues entre la Région et les Communes.

## ***La Région circonscription administrative***

La Région circonscription administrative est la tutelle, chargée de l'encadrement et de l'appui conseil aux collectivités territoriales. Elle veille au contrôle de conformité des actes des collectivités avec les dispositions législatives. Elle animera également les relations entre les différentes entités décentralisées régionales et communales afin de favoriser une adéquate intégration. Elle assure, au niveau régional, la représentation de l'Etat, puissance publique.

A travers les services techniques, la Région circonscription administrative dispose de ressources humaines dont le rôle sera décisif pour la planification et la mise en œuvre du PDR. Les conditions de participation de ces ressources au processus doivent être allégées et facilitées. Les relations entre les circonscriptions administratives et les collectivités territoriales sont exposées dans le décret 2010-050/PRN/MI/D/SP/ACR fixant les règles de la déconcentration au Niger.

## ***Les Services techniques déconcentrés***

Les services techniques, sous l'autorité du représentant de l'état, sont chargés de l'appui conseil aux collectivités territoriales et de veiller aux respects des stratégies et normes sectorielles. Ils apportent une assistance technique dans la planification et la mise en œuvre des actions de développement, en cas de nécessité et conformément au décret n° 2003-176/PRN/MI/D du 18 juillet 2003 déterminant les modalités de mise à la disposition des collectivités territoriales des services techniques déconcentrés de l'Etat.

## ***La Chefferie traditionnelle***

La chefferie traditionnelle joue un rôle déterminant dans la sensibilisation et la mobilisation des populations. Elle participe à la définition des objectifs de développement, au plaidoyer et à la mobilisation des ressources. La chefferie traditionnelle intervient aussi dans le dialogue intercommunautaire et l'atténuation des conflits liés à l'accès et l'utilisation des ressources naturelles. Comme telle, la chefferie est un acteur de développement et constitue une charnière entre les populations, l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires.

## ***La Société civile***

La société civile contribue à sensibiliser, informer, former et mobiliser les populations. Elle concourt également au plaidoyer auprès des PTF et à la mobilisation des ressources. La société civile, notamment les ONG et associations de développement, sont aussi des prestataires de services pour les collectivités territoriales qu'elles appuient dans la planification et la mise en œuvre.

La société civile est la voix des sans voix et a pour vocation la régulation et l'intermédiation. A ce titre l'implication des organisations des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap devra être une préoccupation majeure.

### ***Les Partenaires techniques et financiers***

Les PTF apportent leur soutien technique, matériel et financier à la réalisation des projets des collectivités territoriales, chacun selon ses procédures et ses modalités. Ils disposent d'une riche expérience et d'une forte expertise en matière de planification et d'exécution des programmes et projets, ainsi que dans le domaine du renforcement des capacités des institutions et des ressources humaines.

Ils peuvent revendiquer le droit de regard sur l'utilisation effective des ressources qu'ils mettent à la disposition des collectivités pour la promotion du développement. Cela procède également d'une Bonne Gouvernance.

### ***La Diaspora Régionale***

C'est l'ensemble des ressortissants de la Région résidant ailleurs, à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Elle interviendra surtout dans la diffusion, le plaidoyer et la mobilisation des ressources. Elle peut constituer un intéressant vivier disposant de ressources humaines capables d'insuffler une forte dynamique au développement de la Région.

### ***Le Secteur privé***

Le secteur privé est à la fois prestataire de services et pourvoyeur de financement. Il assiste les collectivités territoriales notamment dans la réalisation des études de faisabilité, la maîtrise d'œuvre et les évaluations (techniques et financières). Le secteur privé contribue aussi au financement des projets d'investissement rémunérateurs. Compte tenu du rôle important du secteur privé, l'Etat a mis en place une cellule (CAPPP) qui a la charge de gérer le partenariat public – privé.

### ***L'Association des Régions du Niger (ARENI)***

L'ARENI est une structure fédératrice des Régions Collectivités Territoriales. C'est un cadre de concertation et de coordination des actions des Conseils Régionaux. Elle doit jouer un rôle de conciliation et d'harmonisation notamment dans le domaine de l'inter-régionalité, des négociations avec l'Etat et du plaidoyer auprès des partenaires.

### ***L'Association des Maires et Municipalités du Niger (AMN)***

Au même titre que l'ARENI pour les Régions, l'AMN est un important acteur de coordination et de concertation des actions des Communes. Elle intervient dans le plaidoyer et la négociation des projets d'intercommunalité, de coopération décentralisée et de jumelage.

### ***L'agence Nationale de Financement des Investissements des Collectivités Territoriales (ANFICT)***

L'ANFICT est chargée de mobiliser et de gérer les ressources financières internes et externes nécessaires au financement des investissements des Collectivités Territoriales. Elle joue le rôle d'arbitrage pour l'affectation des ressources de subvention. Elle garantit également les crédits des Collectivités Territoriales auprès des institutions financières.

### ***La Cellule d'Appui au Partenariat Public Privé (CAPPP)***

C'est un organisme expert placé sous l'autorité du Premier Ministre. Elle est chargée d'appuyer les ministères techniques et les administrations publiques à l'élaboration, la négociation et le suivi de la mise en œuvre des projets de type partenariat public privé (PPP).

## **Les médias (publics et privés)**

Les médias (sous toutes les formes) jouent un rôle considérable dans la promotion du développement socioéconomique du pays. Les régions collectives auront un avantage certain à tirer parti des organes de presse pour assurer le portage de leur stratégie de communication et même de l'ensemble du processus d'élaboration et de mise en œuvre du PDR. Une bonne visibilité contribuera à la mobilisation des ressources.

### ***3.2. La communication entre les acteurs***

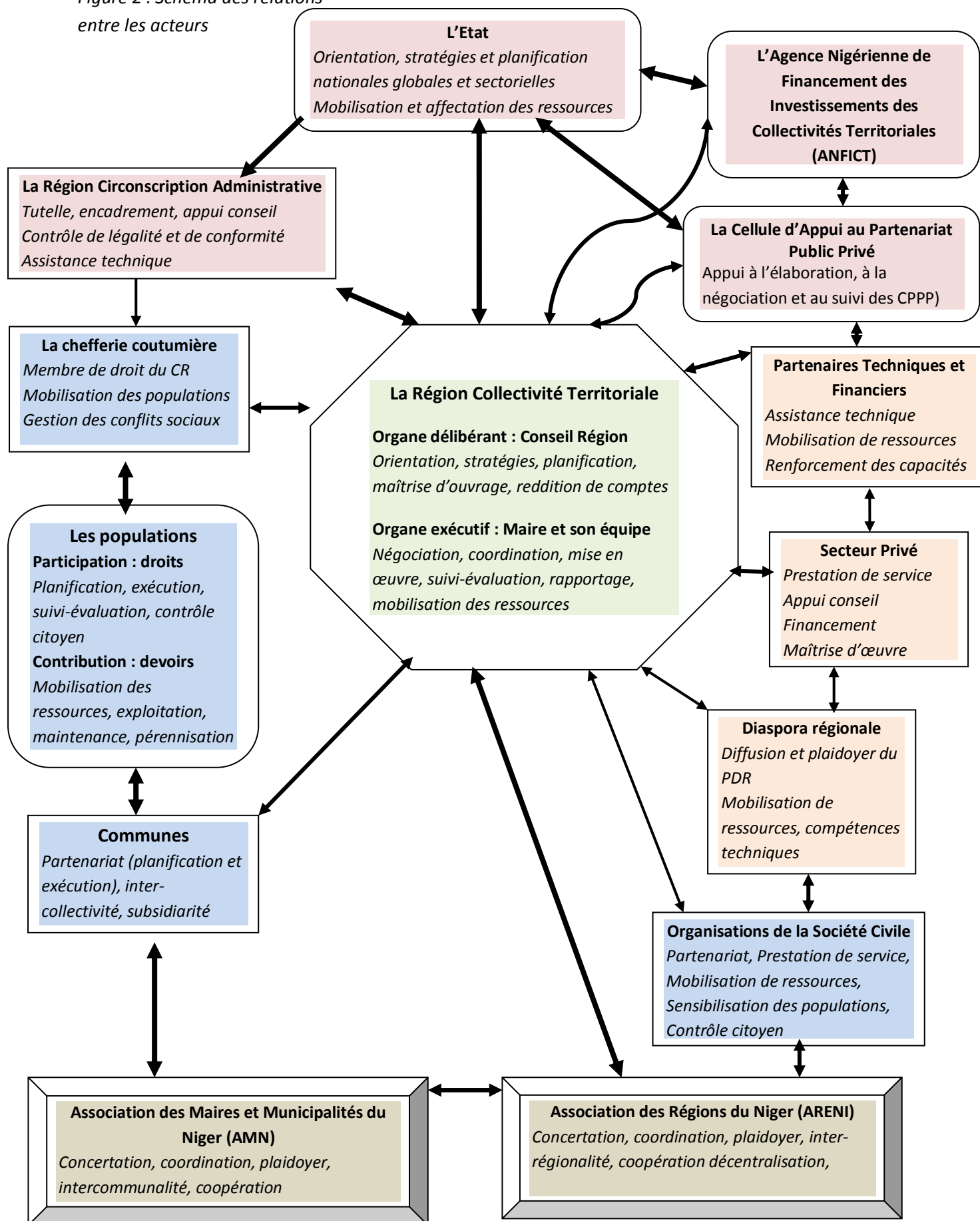
La communication est un élément fondamental du développement en général et des collectivités territoriales en particulier. Elle touche la vulgarisation des textes de base concernant la décentralisation de manière à ce que le public le plus large soit en mesure de les connaître et de réagir en les respectant.

La Région doit élaborer une stratégie globale de communication qui englobera tous les aspects de la décentralisation et du développement régional.

Cette stratégie doit assurer une large information du public sur les enjeux de la décentralisation et les modalités pratiques de sa mise en œuvre. Elle visera aussi l'appropriation du PDR par tous les acteurs afin de garantir leur entière participation qui doit se manifester dès le début du processus de planification et se réaffirmer tout au long de la mise en œuvre et le suivi évaluation..

Les rôles et responsabilités de chaque acteur seront clairement définis. Les mécanismes, les outils et les moyens (humains, matériels et financiers) indispensables à la mise en œuvre doivent être identifiés et évalués afin que leur mobilisation soit effective au moment opportun.

Figure 2 : Schéma des relations entre les acteurs



## 4. Les phases du processus d'élaboration du PDR et leurs étapes

La Région a pour vocation d'assurer le développement économique, social, culturel et sportif dans son ressort territorial, de coordonner et d'intégrer les actions de développement initiées à la base.

L'élaboration d'un plan de développement régional est un processus qui fait appel à des expertises dans plusieurs domaines et nécessite la participation de nombreux d'acteurs. D'une manière générale, la démarche est présentée ci-après en huit (8) phases subdivisées en cinquante (50) étapes.

Deux alternatives s'offrent au conseil régional pour la conduite du processus :

La désignation d'un comité d'élaboration composé des ressources régionales (conseillers régionaux, cadres des services municipaux, cadres des services régionaux, représentants des OSC, représentants de la chefferie, personnes ressources, etc) ou alors

Le recrutement d'un prestataire chargé ou non de l'encadrement d'un comité d'élaboration composé des ressources humaines régionales.

Dans les deux cas, il est recommandé d'avoir un comité de pilotage sous la conduite d'un responsable de l'exécutif régional.

### 4.3. *Schéma global du processus d'élaboration du PDR*

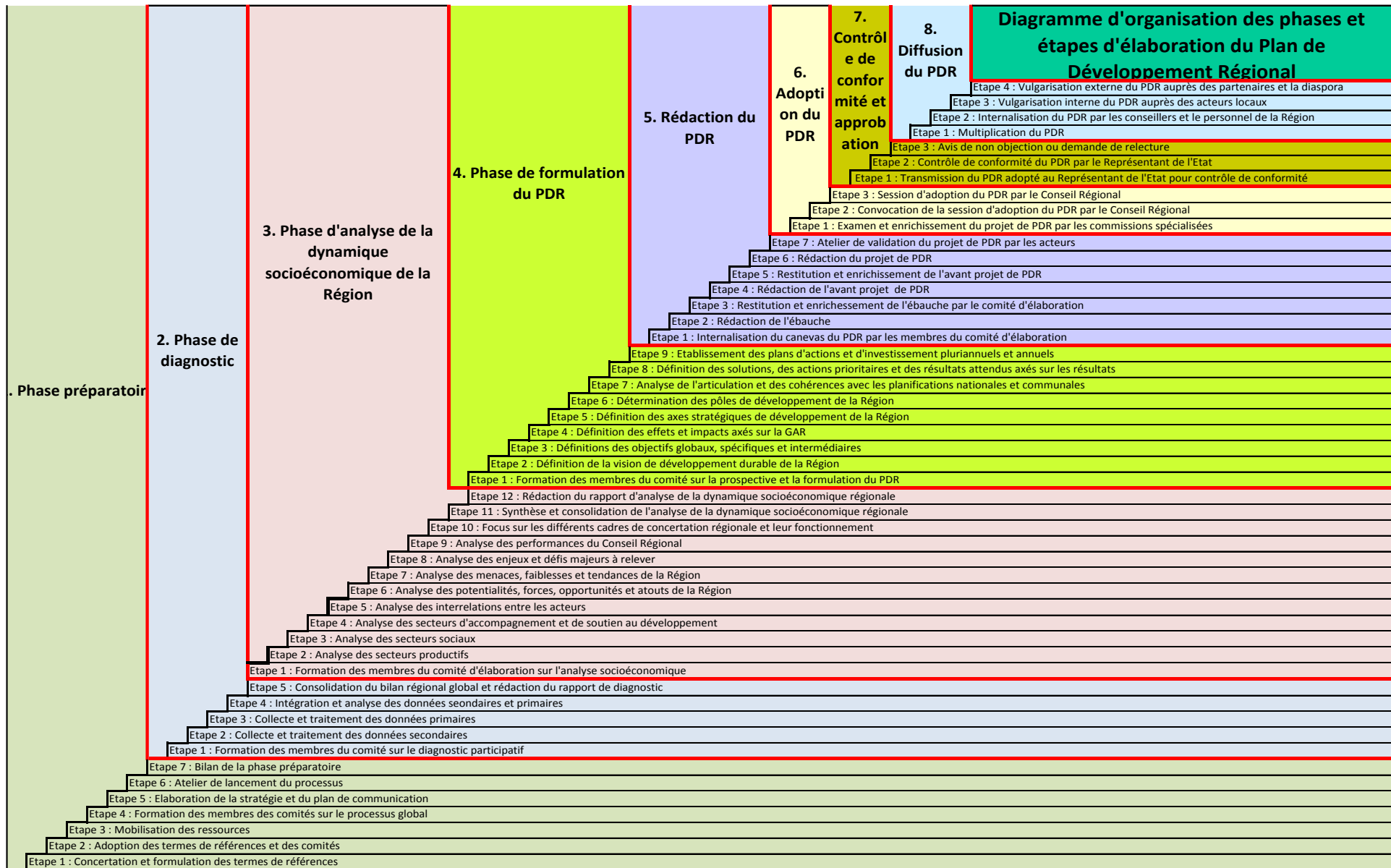


Tableau 1 : Tableau synoptique du processus d'élaboration du PDR

			20
2	2. Diagnostic	2.1. Formation des membres du comité sur le diagnostic	5
		2.2. Collecte et traitement des données secondaires	14
		2.3. Collecte et traitement des données primaires	7
		2.4. Intégration et analyse des données secondaires et primaires	7
		2.5. Consolidation du bilan régional global et élaboration du rapport	5
			38
3	Analyse de la dynamique socioéconomique de la Région	3.1. Formation des membres du comité d'élaboration sur l'analyse socioéconomique	3
		3.2. Analyse des secteurs productifs	7
		3.3. Analyse des secteurs sociaux	
		3.4. Analyse des secteurs d'accompagnement et de soutien au développement	
		3.5. Analyse des interrelations entre les différents secteurs	2
		3.6. Analyse des potentialités, des opportunités, des forces et des atouts de la région	3
		3.7. Analyse des menaces, des tendances et des faiblesses	2
		3.8. Analyse des enjeux et des défis majeurs à relever	2
		3.9. Analyse organisationnelle, institutionnelle et financière du Conseil Régional	3
		3.10. Focus sur le fonctionnement des différents cadres de concertation régionale	2
		3.11. Synthèse de l'analyse de la dynamique socio économique, partage et consolidation	5
		3.12. Rédaction du rapport d'analyse de la dynamique socio économique	7
			36
4	4. Formulation du PDR	4.1. Formation des membres du comité d'élaboration sur la prospective et la formulation du PDR	3
		4.2. Définition de la vision de développement durable de la Région	1
		4.3. Définition des objectifs globaux, spécifiques et intermédiaires de développement	3
		4.4. Définition des effets et impacts axés sur la GAR	3
		4.5. Définition des axes stratégiques de développement de la Région	2
		4.6. Détermination des pôles de développement de la région	2
		4.7. Analyse de l'articulation et des cohérences avec les planifications nationales et communales	2
		4.8. Définition des solutions, des actions prioritaires et des résultats attendus axés sur la GAR	5
		4.9. Etablissements des plans d'actions et d'investissement pluriannuels et annuels	3
			24
5	5. Rédaction du PDR	5.1. Internalisation du canevas du PDR par les membres du comité d'élaboration	1
		5.2. Rédaction de l'ébauche du PDR	7
		5.3. Restitution et enrichissement de l'ébauche par le comité d'élaboration	1
		5.4. Rédaction de l'avant projet de PDR	5
		5.5. Restitution et enrichissement de l'avant projet de PDR	1
		5.6. Rédaction du projet de PDR	3
		5.7. Atelier de validation du PDR par les acteurs	2
			20
6	6. Adoption du PDR	6.1. Examen et enrichissement du projet de PDR par les commissions spécialisées du Conseil Régional	3
		6.2. Convocation de la session d'adoption du PDR par le Conseil Régional	10
		6.3. Session d'adoption du PDR par le Conseil Régional	2
			15
7	7. Contrôle de conformité et approbation du PDR	7.1. Transmission du PDR adopté au Représentant de l'Etat pour contrôle de conformité	15
		7.2. Contrôle de conformité du PDR par le Représentant de l'Etat	30
		7.3. Avis de Non objection ou demande de relecture	
			45
8	8. Diffusion du PDR	8.1. Multiplication du document de PDR	PM
		8.2. Internalisation du PDR par les conseillers et le personnel municipal	PM
		8.3. Vulgarisation interne du PDR auprès des populations et des acteurs locaux	PM
		8.4. Vulgarisation externe du PDR auprès des partenaires externes et la diaspora	PM
			0
<b>Total processus</b>		<b>50</b>	<b>198</b>

Tout le processus durera environ 6 mois sans compter la phase 8 qui a un caractère permanent et sera mise en œuvre progressivement selon les moyens de la Région est permanente. En fonction de la disponibilité des données et de l'expertise mobilisée, la durée peut être réduite à 5 mois.

Figure 3 : Schéma global du processus d'élaboration du PDR



#### **4.4. La phase préparatoire**

La phase préparatoire est capitale car elle conditionne toute la suite du processus. Il s'agit de créer les conditions favorables d'implication et de participation de tous les acteurs, de réussite et de pertinence du processus d'élaboration du PDR. En effet, l'élaboration d'un plan de développement nécessite un travail collectif, nourri d'échanges, de débats, de partages et d'idées complémentaires. Ce travail de groupe garantit la richesse des propositions et l'objectivité de la démarche de projection. Il favorise l'adhésion du plus grand nombre et la mutualisation des compétences permettant à chacun d'exprimer son opinion.

La phase préparatoire comporte sept étapes (7) étapes et doit permettre de passer en revue les aspects relatifs à l'organisation de l'ensemble du processus.

##### **4.4.1. Etape 1 : Formulation des TDR et évaluation du budget**

###### **Objectifs**

Formuler les termes de références du processus, en proposant la formule d'élaboration (par un comité, un consultant indépendant ou toute autre formule à la disposition du Conseil Régional) ;

Evaluer le budget global du processus ;

Proposer la composition du comité d'élaboration.

###### **Produits**

Les TDR sont élaborés, le budget estimatif est établi, les membres du comité d'élaboration sont identifiés.

###### **Acteurs**

L'organe exécutif du conseil ;

Les services techniques déconcentrés en tant que acteurs impliqués dans le processus ;

Les partenaires techniques et financiers et ou les projets et les programmes présents dans la Région.

###### **Rôles et responsabilités des acteurs ;**

Le PCR consulte son staff et les autres partenaires (services techniques déconcentrés, partenaires techniques et financiers) et élabore un projet de TDR selon la formule convenue, avec une estimation du budget et la composition du comité d'élaboration.

Les services techniques et les partenaires donnent des avis techniques sur le contenu des TDR et la formule d'élaboration appropriée.

Les TDR doivent clairement spécifier la formule retenue, décrire le profil des prestataires et/ou préciser la qualification des membres du comité, définir la méthodologie et fixer la durée du processus et les produits attendus.

###### **Méthodes/Outils**

Concertation des partenaires

Rédaction des TDR

**Durée :** 7 jours

##### **4.4.2. Etape 2 : Adoption des TDR et du budget, mise en place du comité**

###### **Objectifs**

Décider du principe d'élaboration du PDR, convenir de la formule d'élaboration (comité d'élaboration ou prestataire), adopter les TDR, adopter le budget global du processus, déterminer la composition du comité d'élaboration.

###### **Produits**

Les termes de référence sont adoptés ;

Le budget global du processus est déterminé ;

La composition du comité de pilotage est définie.

###### **Acteurs**

Le Conseil Régional

### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le président ventile le projet de TDR, de budget, de comité d'élaboration et convoque le Cconseil. Il présente le projet de TDR ;

Le conseil débat, amende et adopte les TDR, le budget et détermine la composition du comité de pilotage.

### **Méthodes/Outils**

Session **extraordinaire** du Conseil Régional

**Durée** : 2 jours

#### **4.4.3. Etape 3 : Mobilisation des ressources**

##### **Objectif (s)**

Identifier les possibilités internes et externes de financement du processus, élaborer et transmettre les requêtes, signer les conventions financières et techniques, mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières.

##### **Produits**

Les ressources humaines, matérielles et financières sont disponibles pour la Région

##### **Acteurs**

Organe exécutif du Conseil Régional, les membres du comité d'élaboration, le représentant de l'Etat au niveau de la Région, les partenaires techniques et financiers et les différents projets et programmes, les personnes ressources dont notamment les services techniques déconcentrés.

##### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le président du conseil et son staff préparent et transmettent les requêtes aux partenaires. Il signe les conventions avec les partenaires, ordonne la mobilisation des ressources internes et s'assure de la disponibilité des ressources humaines et matérielles.

Le Conseil Régional et le représentant de l'Etat appuient le Président du conseil dans la recherche de financement.

Les PTF confirment leurs contributions et les rendent disponibles pour la Région.

##### **Méthodes/Outils**

Rédaction de requêtes, ordonnancement des dépenses, signature des conventions (PTF, représentant de l'Etat et prestataires)

**Durée** : la mobilisation des ressources peut s'étaler sur toute la durée du processus.

#### **4.4.4. Etape 4 : Formation des membres du comité d'élaboration**

##### **Objectif (s)**

Renforcer les capacités techniques et méthodologiques des membres du comité d'élaboration et de certaines personnes ressources et les préparer à conduire le processus.

##### **Produits**

Les membres du comité d'élaboration comprennent bien leur mission et maîtrisent les phases et étapes du processus d'élaboration.

##### **Acteurs**

Le Président du Conseil Régional, le Comité d'élaboration, le Prestataire formateur

##### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le président du Conseil Régional convoque les membres du comité de pilotage pour la formation ;

Le prestataire formateur prépare le module et dispense la formation ;

Les membres du comité participent à la formation.

##### **Méthodes/Outils**

Atelier de formation (brainstorming, exposés, débats, séance pratique, études de cas)

Module de formation.

**Durée** : La formation sur le processus durera 2 jours

#### **4.4.5. Etape 5 : Elaboration de la stratégie et du plan de communication et préparation de la campagne de sensibilisation**

##### **Objectif(s)**

Organiser l'information et la sensibilisation des acteurs afin de faciliter leur participation effective au processus

##### **Produits**

Stratégie et plan de communication élaborés, campagne de sensibilisation programmée.

##### **Acteurs**

L'exécutif régional, le comité de pilotage, le prestataire formateur,

##### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le prestataire formateur appuie le maire et le comité de pilotage à élaborer la stratégie et le plan de communication et de sensibilisation

##### **Méthodes/Outils :**

Conception et rédaction du plan de communication

**Durée :** 5 jours

#### **4.4.6. Etape 6 : Lancement du processus d'élaboration du PDR**

##### **Objectif (s)**

Rechercher l'adhésion au processus et son appropriation par tous les acteurs, dans des conditions optimales de transparence, d'information et de visibilité du processus.

##### **Produits**

Tous les acteurs adhèrent et s'approprient la démarche.

##### **Acteurs**

Le Conseil Régional, le président du conseil, les membres du comité les médias, les partenaires techniques et financiers.

##### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le président du conseil organise un atelier de lancement auquel participeront tous les acteurs. Le programme du processus et le plan de communication y seront présentés et validés.

##### **Méthodes/outils**

Atelier de lancement

**Durée :** 2 jours

#### **4.4.7. Etape 7 : Bilan de la phase préparatoire et partage avec les acteurs impliqués**

##### **Objectif (s)**

Etablir le bilan consolidé de la phase préparatoire dans toutes ses étapes

##### **Produits**

Bilan complet consolidé de la phase préparatoire établi et des mesures correctives et des réajustements introduits pour parfaire la phase et la rendre opérationnelle.

##### **Acteurs**

Le Conseil Régional, les membres du comité d'élaboration ;

##### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Les membres du comité d'élaboration exposent leurs travaux au conseil pour amendement et validation.

##### **Méthodes/Outils**

Exposés suivis de débats, rapport bilan de la phase préparatoire

**Durée :** 2 jours

Tableau 2 : Tableau synoptique de la phase préparatoire

PHASE PREPARATOIRE						
Etapes	Objectif	Méthodes / Outils	Produits	Acteurs	Rôles et responsabilités des acteurs	Durée
Etape 1 : Formulation des TDR, évaluation du budget	Formuler les termes de références du processus, en proposant la formule d'élaboration (par un comité, un consultant indépendant ou toute autre formule à la disposition du Conseil Régional).	Concertation des partenaires Rédaction des TDR	Les TDR sont élaborés.	L'organe exécutif du conseil ; Les services techniques déconcentrés Les partenaires techniques et financiers présents dans la Région.	Le PCR consulte son staff et ses partenaires (services techniques déconcentrés, partenaires techniques et financiers) et élabore un projet de TDR selon la formule convenue.	7 jours
Etape 2 : Adoption des TDR, du budget et mise en place du comité	Décider du principe d'élaboration du PDR, convenir de la formule d'élaboration et adopter les TDR ainsi que le budget	Session du Conseil Régional	La décision d'élaborer le PDR est prise Les termes de référence et le budget sont adoptés La composition du comité de pilotage est définie	Le Conseil Régional	Le président ventile le projet de TDR et convoque le conseil. Il présente le projet de TDR ; Le conseil débat, amende et adopte les TDR et détermine la composition du comité de pilotage.	2 jours
Etape 3 : Mobilisation des ressources	Identifier les possibilités internes et externes de financement du processus, élaborer et transmettre les requêtes, signer les conventions financières et techniques, mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières.	Rédaction de requêtes Ordonnancement des dépenses, signature des conventions (PTF, représentant de l'Etat et prestataires	Les ressources humaines, matérielles et financières sont disponibles pour la Région	Organe exécutif du Conseil Régional, les membres du comité d'élaboration ; le représentant de l'Etat au niveau de la Région Les partenaires techniques et financiers, les personnes ressources dont notamment les services techniques déconcentrés.	Le président du conseil et son staff préparent et transmettent les requêtes aux partenaires, Le président du conseil signe les conventions avec les partenaires et ordonne la mobilisation des ressources internes, le président du conseil s'assure de la disponibilité des ressources humaines et matérielles	la mobilisation des ressources peut s'étaler sur toute la durée du processus.

Etape 4 : Formation des membres du comité d'élaboration	Renforcer les capacités techniques et méthodologiques des membres du comité d'élaboration et de certaines personnes ressources et les préparer à conduire le processus. Une feuille de route sera élaborée et soumise au maire	Brainstorming, exposés, débats, séance pratique, études de cas Module.	Les membres du comité de pilotage maîtrisent les étapes et les outils du processus d'élaboration	Le Président du Conseil Régional, le Comité de pilotage, le Prestataire formateur	Le président du Conseil Régional convoque les membres du comité de pilotage pour la formation, le prestataire formateur prépare le module et dispense la formation, les membres du comité participent à la formation	2 jours
Etape 5 : Elaboration du plan de communication et de la campagne de sensibilisation	Organiser l'information et la sensibilisation des acteurs afin de faciliter leur participation effective au processus	Conception et rédaction du plan de communication	Plan de communication et de sensibilisation élaboré	Le comité de pilotage Le prestataire formateur L'exécutif Régional	Le prestataire formateur appuie le maire et le comité de pilotage à élaborer le plan de communication et de sensibilisation	5 jours
Etape 6 : Lancement du processus d'élaboration du PDR	Rechercher l'adhésion et l'appropriation du processus par tous les acteurs, dans des conditions optimales de transparence, d'information et de visibilité du processus	Atelier de lancement du processus	Tous les acteurs adhèrent et s'approprient la démarche.	Le Conseil Régional, le président du conseil, les médias, les membres du comité, les partenaires techniques et financiers.	Le président du conseil organise un atelier de lancement auquel participeront tous les acteurs.	2 jours
Etape 7 : Bilan de la phase préparatoire et partage avec les acteurs impliqués	Etablir le bilan consolidé de la phase préparatoire dans toutes ses étapes	Exposés suivis de débats, rapport bilan de la phase préparatoire	Bilan complet et consolidé de la phase préparatoire établi	Le Conseil Régional ; Les membres du comité d'élaboration ;	Les membres du comité d'élaboration exposent leurs travaux au conseil pour amendement et validation.	2 jours
<b>Durée totale de la phase</b>						<b>20 jours</b>

#### **4.5. La phase de diagnostic Régional (Etat des lieux)**

Il s'agit de réaliser un état des lieux objectif et exhaustif sur la situation socioéconomique de la Région s'appuyant sur des indicateurs concrets du moment, voire de leur évolution sur plusieurs années. L'état des lieux interne permet d'appréhender différents domaines dont l'importance dépend de la nature et de la finalité du secteur. L'état des lieux externe permet de se positionner au sein de son propre secteur et par rapport aux autres secteurs.

C'est au cours de cette phase que sont collectées et traitées toutes les données disponibles sur tous les domaines de la Région. Elle permet de dresser la situation de référence de la Région en matière de développement socioéconomique. L'état des lieux résumera les caractéristiques physiques, les phénomènes climatiques, environnementaux et leurs effets, ainsi que la dynamique démographique et les questions du genre, de la jeunesse et des Droits Humains dans un rapport de synthèse de diagnostic. Elle durera cinq (5) semaines et comporte cinq (5) étapes :

##### **4.5.1. Etape 1 : Formation du comité d'élaboration sur les approches et outils de diagnostic**

###### **Objectifs**

Renforcer les capacités des membres du comité d'élaboration sur la conduite du diagnostic participatif

###### **Produits**

Les outils de collecte et d'analyse des données sont élaborés

###### **Acteurs**

Président du CR, Membres du comité d'élaboration, prestataire formateur

###### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le PCR recrute le formateur et convoque les membres du comité.

###### **Méthodes/Outils**

Exposés, examen des outils

###### **Durée**

5 jours

##### **4.5.2. Etape 2 : Collecte et traitement des données secondaires**

###### **Objectif (s)**

Dresser la situation de la Région à partir des données documentaires

###### **Produits**

Rapport de synthèse des données secondaires

###### **Acteurs**

Comité de pilotage du processus d'élaboration du PDR, services techniques déconcentrés, projets et programmes en exécution dans la Région, institutions et autres structures de recherches, personnes et toutes autres structures détenant des informations dans le domaine.

###### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Les membres du comité cherchent et collectent les informations en allant à leurs sources et à travers la documentation littéraire et cartographique ; Les institutions et structures de recherches donnent les informations et orientent le comité vers d'autres sources ; Les services techniques, les ONG, les projets et programmes fournissent les informations et la documentation en leur possession. Le comité centralise, traite et analyse les données, rédige un rapport de synthèse des données secondaires.

###### **Méthodes/Outils**

La collecte des données secondaires se fait au niveau régional et national. Le comité constituera des équipes qui auront chacune la mission de collecter les données auprès de tous les acteurs identifiés à cet effet.

Les outils à utiliser sont : les grilles de collecte et de traitement des données ; Questionnaires de collecte des données ; Documentations ; archives.

Traitement et interprétation des données ;



**Durée :** 14 jours

#### **4.5.3. Etape 3 : Collecte et traitement des données primaires**

##### **Objectif (s)**

Consolider l'état des lieux avec les données récentes en provenance des communes et des services départementaux et constater de visu certaines situations ; Recueillir les préoccupations et les attentes des populations ;

##### **Produits**

L'état des lieux de la Région est consolidé

##### **Acteurs**

Comité d'élaboration du processus d'élaboration du PDR, représentants des populations

##### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Les membres du comité animent des ateliers regroupant les représentants des communautés locales (veiller à la représentation de toutes les couches socioprofessionnelles) et traitent les données collectées ; Les représentants des communautés transmettent les informations nécessaires

##### **Méthodes/Outils**

La Région sera subdivisée en zones selon des caractéristiques préalablement définies ou en fonction des subdivisions administratives (départements et communes). Des ateliers zonaux seront organisés avec la participation des représentants de toutes les catégories socioprofessionnelles.

Les outils à utilisés sont les grilles et questionnaires de collecte des données ; Traitement et interprétation des données ;

**Durée :** 7 jours

#### **4.5.4. Etape 4 : Intégration et analyse des données secondaires et primaires**

##### **Objectifs :**

Il s'agit d'effectuer une synthèse cohérente et globale des données secondaires et primaires

##### **Produits :**

Résultats des analyses globales

##### **Acteurs :**

Le comité de pilotage, les personnes ressources

##### **Rôles et responsabilités :**

Le comité de pilotage synthétise les données et procède aux analyses qu'il soumet à l'amendement des personnes ressources et des services techniques.

##### **Méthodes et outils :**

Cartes, graphiques, diagrammes, schémas, tableaux, synthèses

**Durée :** 7 jours

#### **4.5.5. Etape 5 : Consolidation du bilan Régional global et élaboration du rapport de diagnostic**

##### **Objectifs :**

Dresser le bilan général (état des lieux) de la Région en matière de développement socioéconomique intégrant tous les secteurs.

##### **Produits :**

Bilan général de la Région

##### **Acteurs :**

Comité de pilotage, personnes ressources

##### **Rôles et responsabilités :**

Le comité de pilotage établit le bilan général de la Région avec l'appui de personnes ressources identifiées.

##### **Méthodes et outils :**

Synthèse

**Durée** : 5 jours

Tableau 3 : Tableau synoptique de la phase diagnostic

PHASE DE DIAGNOSTIC REGIONAL						
Etapes	Objectif	Méthodes/Outils	Produits	Acteurs	Rôles et responsabilités des acteurs	Durée
Etape 1 : Formation des membres du comité d'élaboration en diagnostic	Renforcer les capacités du comité d'élaboration en diagnostic participatif	Exposés sur les approches de diagnostic, examen des outils de diagnostic	Membres du comité formés ; Outils de collecte et traitement des données élaborés	PCR Membres du comité Prestataire formateurs	Recrutement du formateur, Convocation des membres du comité, formation des participants	5 jours
Etape 2 : Collecte et traitement des données secondaires	Dresser la situation de la Région à partir des données documentaires	Grilles/questionnaires de collecte et de traitement des données ; Interprétation des données ; Documentation, archives.	Rapport de collecte et traitement des données secondaires	Comité de pilotage du processus d'élaboration du PDR, STD, projets et programmes, institutions de recherches, personnes ressources	Les membres du comité cherchent et collectent les informations documentaires auprès de tous les partenaires qui en disposent, Le comité centralise, traite et analyse les données	14 jours
Etape 3 : Collecte et traitement des données primaires	Consolider l'état des lieux avec les données récentes en provenance des communautés et constater de visu certaines situations Recueillir les préoccupations et les attentes des populations	Ateliers zonaux, Grilles et questionnaires de collecte des données ; Outils de la MARP, de l'APBDH et IDCC Interprétation des données ;	L'état des lieux de la Région est consolidé	Comité de pilotage du processus d'élaboration du PDR Représentants des populations	Les membres du comité animent des ateliers regroupant les représentants des communautés locales et traitent les données collectées. Les représentants des communautés transmettent les informations nécessaires et transmettent leurs préoccupations	7 jours
Etape 4 : intégration et analyse des données secondaires et	Il s'agit de faire une synthèse des données secondaires et primaires	Synthèses, tableaux, cartes, graphiques	Résultats des analyses globales	Le comité de pilotage  Les personnes ressources	Le comité de pilotage synthétise les données et procède aux analyses qu'il soumet à l'amendement de personnes <del>ressources et des services techniques</del>	7 jours
Etape 5 : Consolidation du bilan Régional global et élaboration du rapport de diagnostic	Dresser le bilan général (état des lieux) de la Région en matière de développement socioéconomique intégrant tous les secteurs.	Synthèse	Rapport de diagnostic Régional	Comité de pilotage  Personnes ressources	Le comité de pilotage établit le bilan général de la Région avec l'appui de personnes ressources identifiées.	5 jours
<b>Durée totale de la phase</b>						<b>38 jours</b>

#### **4.6. La phase analyse de la dynamique socio-économique de la Région**

Cette phase doit permettre d'expliquer les constats, de rechercher les causes objectives de la situation actuelle. Il s'agit également de déterminer le rôle joué par les organes dirigeants dans le développement de la Région par rapport à ce qui devrait être. Au cours cette phase, il sera procédé à une analyse systémique du développement socioéconomique de la Région. Les différents domaines seront analysés d'abord de manière sectorielle en s'appuyant sur les aspects suivants :

- Le fonctionnement interne et externe des secteurs ;
- Leurs forces et leurs faiblesses ;
- Leurs contributions au développement ;
- Leurs performances et leurs contre performances ;
- Les opportunités qu'ils offrent et les perspectives.

Ensuite, les interrelations entre les différents domaines seront examinées pour déterminer les implications et les incidences sur le système globalement.

Il sera constitué des groupes thématiques qui travailleront simultanément et se retrouveront pour la mise en commun.

C'est la phase la plus importante car la justesse et la pertinence de ses résultats détermineront l'objectivité du choix des options et alternatives de développement. Elle comporte onze (11) étapes. Elle se déroulera sous forme d'ateliers thématiques sectoriels.

##### **4.6.1. Etape 1 : Formation des membres du comité d'élaboration en analyse socioéconomique**

###### **Objectif (s)**

Renforcer les capacités du comité en analyse socioéconomique régionale

###### **Produits**

Les membres du comité sont formés en analyse socioéconomique

###### **Acteurs**

PCR, membres du comité, prestataire formateur

###### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le PCR recrute le formateur et convoque les membres du comité

###### **Méthodes/Outils**

Exposés, débats, examen des différentes méthodes d'analyse, études de cas pratiques

**Durée** : 3 jours

##### **4.6.2. Etape 2 : Analyse des secteurs productifs**

###### **Objectif (s)**

Diagnostiquer et analyser les secteurs productifs, notamment les secteurs agrosylvopastoraux.

###### **Produits**

Les secteurs productifs sont diagnostiqués et analysés ;

La contribution de chaque secteur au développement de la Région est évaluée.

###### **Acteurs**

Comité d'élaboration, services techniques déconcentrés de l'Etat ;

Projets, programmes, associations de développement, ONG et partenaires techniques et financiers ;

Les institutions de recherches, les organisations des producteurs ;

###### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le comité procède à la collecte des données, les traite et les analyse ;

Les projets, les programmes, les ONG, les conseillers, les commissions spécialisées et les services techniques sont consultés pour fournir leurs propres analyses ;

Les institutions de recherche et les organisations des producteurs sont consultés pour fournir leurs analyses ;

#### **Méthodes/Outils**

Interview et focus groupes et entretiens ciblés ; Analyse des données collectées et traitées lors de la phase diagnostic ;

Echanges avec les autres acteurs pour la validation et l'amendement des analyses sectorielles ;

**Durée** : 7 jours (l'analyse se fera par groupes thématiques sur la même période que les étapes 3 et 4).

### **4.6.3. Etape 3 : Analyse des secteurs sociaux**

#### **Objectif (s)**

Diagnostiquer et analyser les secteurs sociaux, notamment l'éducation, la santé, l'hydraulique, la protection sociale, etc.

#### **Produits**

Les secteurs sociaux sont diagnostiqués et analysés ;

La contribution de chaque secteur à l'amélioration des conditions de vie des populations de la Région est évaluée.

#### **Acteurs**

Comité d'élaboration ; Services techniques déconcentrés de l'Etat ; Projets, programmes, associations de développement, ONG et partenaires techniques et financiers ; Les institutions de recherches ; Les organisations des producteurs ;

#### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le comité procède à la collecte des données, les traite et les analyse ;

Les projets, les programmes, les ONG, les conseillers, les commissions spécialisées et les services techniques sont consultés pour fournir leurs propres analyses ;

Les institutions de recherche et les organisations des producteurs sont consultés pour fournir leurs analyses ;

#### **Méthodes/Outils**

Interview et focus groupes et entretiens ciblés ; Analyse des données collectées et traitées lors de la phase diagnostic ;

Echanges avec les autres acteurs pour la validation et l'amendement des analyses sectorielles

**Durée** : 7 jours (l'analyse se fera par groupes thématiques sur la même période que les étapes 2 et 4).

### **4.6.4. Etape 4 : Analyse des secteurs d'accompagnement et de soutien au développement**

#### **Objectif (s)**

Diagnostiquer les secteurs d'accompagnement et de soutien au développement, analyser et apprécier leurs contributions au développement Régional.

#### **Produits**

Les secteurs d'accompagnement sont diagnostiqués et analysés

La contribution de chaque secteur au développement de la Région est évaluée.

#### **Acteurs**

Le président du conseil, les conseillers et les commissions spécialisées du Conseil Régional ; Le comité d'élaboration ; Les structures et les services compétents ;

Les partenaires techniques et financiers ; Les secteurs privés, formels et informels ;

Les syndicats des secteurs ; Les ONG et associations de développement des secteurs ;

Les populations et les organisations communautaires ; Les organisations de la société civile des secteurs ; Les autorités administratives, coutumières et religieuses.

#### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le président du conseil, les conseillers et les commissions spécialisées du conseil facilitent et organisent les contacts, fournissent les informations et la documentation en leur connaissance.

Le comité d'élaboration entreprend les visites et les missions de collecte des données, les centralise, les traite et les analyse pour en dresser le diagnostic y relatif ;

Les autres acteurs dans leur diversité renseignent le comité en lui communiquant les informations nécessaires et la documentation.

#### **Méthodes/Outils**

Questionnaires, guide de questions, fiches et grilles de collecte des données,

Missions de terrain et visites des lieux et des services, institutions et structures ;

Entretien, interview, observations directes sur le terrain, témoignages ;

Revue documentaire ; Synthèse des données.

**Durée** : 7 jours (l'analyse se fera par groupes thématiques sur la même période que les étapes 2 et 3).

#### **4.6.5. Etape 5 : Analyse des interrelations entre les différents secteurs**

##### **Objectifs :**

Déterminer les intérêts de chaque acteur et définir des règles de jeux favorisant l'atténuation des éventuels conflits.

##### **Produits :**

Un code de conduite des différents acteurs est adopté par les acteurs

##### **Acteurs :**

Représentants de l'Etat, Conseil Régional, services techniques, conseils communaux, chefferie traditionnelle, partenaires, société civile,

##### **Rôles et responsabilités :**

Tous les acteurs se concertent et fixent les rôles de chacun.

##### **Méthodes et outils :**

Réunion de concertation, analyse de participation

**Durée** : 2 jours

#### **4.6.6. Etape 6 : Analyse des potentialités, des opportunités, des forces et des atouts de la Région**

##### **Objectif (s)**

Dégager les possibilités réelles et virtuelles de développement de la Région. Dégager des hypothèses de développement de la Région à partir de ces possibilités.

##### **Produits**

Etat de potentialités de la Région ; Etat des opportunités de la Région ; Etat des forces ; Etat des atouts ; Transformation de toutes ces possibilités en chances réelles de développement ;

##### **Acteurs**

Les populations ; Le comité d'élaboration ; Les services techniques, le conseil et le président du conseil ; Les partenaires techniques et financiers ; Les ONG et- associations de développement ; Les autorités administratives et coutumières et les maires des Communes de la Région ; Les secteurs privés et la diaspora ; La société civile.

##### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le comité collecte les données qu'il analyse et synthétise ; Les services techniques, les autorités administratives et coutumières et les maires fournissent les données et la documentation disponible ; Les projets et programmes, les organisations de la société civile et de développement renseignent et fournissent la documentation. L'ensemble des acteurs procèdent à l'analyse et à l'appréciation des possibilités de développement de la Région et se décident de le réaliser.

##### **Méthodes/Outils**

Collecte des données, traitement, analyse et synthèse des données ;

Questionnaires ; Guides d'entretiens et d'interview ; sondages d'opinions ;

Témoignages ; Observations directes sur le terrain ; réunion d'échanges et de concertation ;  
Fiches et grilles de collecte des données ; Correspondances ; Documentation.

**Durée** : 3 jours

#### **4.6.7. Etape 7 : Analyse des menaces, des tendances et des faiblesses**

##### **Objectif (s)**

Relever les différentes contraintes majeures et dégager les limites objectives du développement de la Région.

##### **Produits**

Inventaire et analyse des contraintes majeures ; Inventaire et analyse des tendances ;

Détermination des faiblesses ;

##### **Acteurs**

La population et la diaspora ; Le président et le Conseil Régional ; Les autorités administratives de tutelle ; Les autorités coutumières, religieuses et leaders d'opinions. Comité d'élaboration ; Les partenaires techniques et financiers ; Les services techniques déconcentrés ; Les maires des Communes de la Région ; Les ONG, projets et programmes de développement ;

##### **Rôles et responsabilités des acteurs ;**

L'ensemble des acteurs, si possible, se retrouvent en séance de concertation pour apprécier et analyser objectivement les menaces, les tendances et les faiblesses afin d'anticiper déjà sur la suite des travaux, à savoir la définition des enjeux et les défis, pour aboutir à la détermination des axes et pôles de développement avant la définition des orientations.

Le cas échéant, le comité d'élaboration en concertation avec le Conseil Régional et les services techniques s'en chargent.

##### **Méthodes/Outils**

Synthèse des menaces, des tendances, des faiblesses ;

Analyse de toutes les limites pour en produire un état consolidé de situation ;

**Durée** : 2 jours

#### **4.6.8. Etape 8 : Analyse des enjeux et des défis majeurs à relever (court et moyen termes)**

##### **Objectif (s)**

Identifier les enjeux et les défis à relever pour mieux cadrer et encadrer le PDR.

##### **Produits**

Les défis et les enjeux sont identifiés et analysés.

##### **Acteurs**

Le président du conseil et les conseillers, Comité d'élaboration, les maires des Communes de la Région, les partenaires techniques et financiers, les projets et programmes de développement, les ONG et associations de développement, les services techniques déconcentrés.

##### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le comité dégage les enjeux et les défis et procède à leur analyse ; Le Conseil Régional apprécie et donne son avis ; Les services techniques apprécient, donnent leurs avis et font des recommandations. Les partenaires techniques et financiers et les populations et autorités coutumières jugent de la pertinence de l'analyse des enjeux et des défis.

##### **Méthodes/Outils**

Traitement, analyse et interprétation des données ; Concertation entre les acteurs ;

Juger, apprécier et se convaincre de la pertinence des défis et des enjeux qui en résultent.

**Durée** : 2 jours

#### **4.6.9. Etape 9 : Analyse organisationnelle du Conseil Régional (organigramme - fonctionnement)**

Il sera question ici, conformément aux dispositions législatifs et réglementaires en vigueur sur la décentralisation, d'analyser le Conseil Régional dans son organisation, sa composition, son fonctionnement interne et externe et ses relations avec les autres, notamment le Gouvernorat, les préfectures, les services techniques de l'Etat, avec les partenaires, et les Communes de la Région. Les services propres de la Région, les commissions spécialisées et les capacités réelles de la Région pour la mobilisation des ressources internes et externes, de même que leur gestion.

##### **Objectif (s)**

Identifier les points forts et les points faibles du Conseil Régional et proposer des solutions d'amélioration de son fonctionnement.

##### **Produits**

Rapport d'analyse du fonctionnement du Conseil Régional

##### **Acteurs**

Le président du conseil et les conseillers ; Les commissions spécialisées du conseil ;

Les Gouverneurs, les Préfets, les Maires et les chefs coutumiers, les religieux et autres leaders d'opinion ; Comité d'élaboration du PDR ; Les populations ; Les projets, les programmes de développement, les organisations de la société civile, les personnes ressources et les partenaires techniques et financiers ;

##### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Tous les acteurs participent à un atelier d'analyse de participation et des performances des instances Régionales.

##### **Méthodes/Outils**

Atelier d'évaluation des performances des instances Régionales

**Durée** : 3 jours

#### **4.6.10. Etape 10 : Focus sur les différents cadres de concertation Régionaux et leur fonctionnement**

##### **Objectif (s)**

Dresser le répertoire des différents cadres de concertation entre acteurs de développement dans la Région et leur espace d'intervention.

##### **Produits**

Inventaire exhaustif des différents cadres de concertation existants dans la Région avec identification des domaines et des modes et modalités de fonctionnement, espaces d'intervention et interrelations.

##### **Acteurs**

Les présidents des conseils municipaux et de Région et leurs conseillers respectifs ; Autorités administratives représentant de l'Etat, Comité d'élaboration ; Partenaires techniques et financiers ; Services techniques déconcentrés de l'Etat ; ONG et projets, programmes et organisations de la société civile ;

##### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Les présidents des conseils municipaux et Régional fournissent les informations en leur possession ; Les partenaires techniques et financiers et les services techniques, projets, programmes de développement et ONG et associations de développement participent à l'élaboration du répertoire et fournissent les informations nécessaires ;

Le comité d'élaboration dresse le répertoire complet des cadres de concertation et établit leur espace d'intervention, leur fonctionnement et les domaines ;

##### **Méthodes/Outils**

Collecte et exploitation des données ; Etablissement du répertoire des cadres de concertation ; Restitution et amendement par les différents partenaires.

**Durée** : 2 jours



#### **4.6.11. Etape 11 : Synthèse de l'analyse de la dynamique socio-économique de la Région, partage et consolidation.**

##### **Objectif (s)**

Procéder à la validation consensuelle des éléments de la phase précédente et de ses étapes et apporter les réajustements, enrichissements et amendements nécessaires pour servir de cadre crédible à la phase de formulation du PDR.

##### **Produits**

Document de synthèse comportant tous les éléments des potentialités ; opportunités, forces et faiblesses, atouts, tendances, menaces, défis et enjeux et le répertoire des projets, programmes et cadres de concertation et les secteurs productifs, sociaux et d'accompagnement du développement.

##### **Acteurs**

Le conseil municipal ; Les Autorités administratives, coutumières et religieuses, et les leaders d'opinion ; le Comité d'élaboration ; Services techniques déconcentrés de l'Etat ; les Projets et programmes ; les ONG et associations de développement et société civile ; les Populations et leurs représentants élus, les représentants du secteur privé local ;

##### **Rôles et responsabilités des acteurs**

A cette phase et à ce niveau d'analyse ultime de la dynamique sociale, économique, culturelle, politique administrative et institutionnelle de la vie de la Région, tous les acteurs parties prenantes se retrouvent en concertation pour analyser la vie de la Région, s'accorder sur ses forces, ses faiblesses et ses opportunités, ses atouts, les risques et les menaces et décider enfin de l'orientation générale à donner pour le développement de la Région.

##### **Méthodes/Outils**

Réunion de concertation, d'échange et de partage sur la situation socioéconomique et culturelle de la Région ; Discussions autour du bilan diagnostique de la Région ;

**Durée** : 5 jours

#### **4.6.12. Etape 12 : Rédaction du rapport d'analyse de la dynamique socio-économique**

##### **Objectifs :**

Présenter les résultats du diagnostic dans un document de synthèse analytique concis.

##### **Produits :**

Rapport d'analyse de la dynamique socioéconomique de la Région

##### **Acteurs :**

Président du Conseil Régional, Comité d'élaboration, groupe de rédaction, partenaires.

##### **Rôles et responsabilités :**

Le groupe de rédaction rédige le document et le soumet à l'appréciation du comité qui le remet au président du Conseil Régional. Les partenaires sont consultés pour amender le document.

##### **Méthodes et outils :**

Rédaction, restitution et amendement du document de synthèse

**Durée** : 7 jours

## Outil d'analyse causale

Le 1<sup>er</sup> outil permet d'identifier les causes d'un problème qui sont à la base de la non réalisation des droits, de classer les causes par type (causes immédiates, sous-jacentes et structurelles) et d'établir les liens entre ces causes et les instruments juridiques en vigueur relatifs aux droits humains.

Tableau 4 : Tableau d'analyse causale

Défi (droit non réalisé) : ..... Réf. :

Types de causes	Les causes	Les droits non réalisés (articles/traités)
Immédiates		
Sous-jacentes		
Structurelles		

Voir la possibilité de traitement par cause aux trois niveaux

Après avoir établi la liste des causes et leurs liens avec les références juridiques relatifs aux droits humains, il s'agit d'examiner les liens entre les différentes causes et de les structurer sous forme d'un arbre des problèmes.

## Outils d'analyse des rôles

L'analyse des rôles consiste à étudier les responsabilités et les revendications des différents acteurs: titulaires de droits et détenteurs d'obligations (personnes en charge, porteurs d'obligations).

La première étape de l'analyse des rôles permet d'identifier les titulaires de droits et les détenteurs d'obligation en utilisant l'outil suivant : tableau d'identification des acteurs.

Tableau 5 : Tableau d'identification des acteurs

Droits non réalisés	Titulaires de droits	Détenteurs d'obligations

Après avoir identifié tous les acteurs qui sont concernés par le droit non réalisé, il s'agit d'analyser leurs rôles respectifs. L'outil suivant facilite l'illustration des relations entre les droits et les devoirs (ou obligations) qui lient les titulaires de droits et les détenteurs d'obligations : le tableau d'analyse des rôles.

Tableau 6 : Tableau d'analyse des rôles

Défi (droit non réalisé) : .....

Détenteur d'Obligation	Titulaire de Droits					

... ..						
.....						
.....						
Etc.						

Tableau 7 : Tableau synoptique de la phase d'analyse

PHASE ANALYSE DE LA DYNAMIQUE SOCIO ECONOMIQUE						
Etapes	Objectif	Méthodes / Outils	Produits	Acteurs	Rôles et responsabilités des acteurs	Durée
Etape 1 : Formation des membres du comité d'élaboration en analyse socioéconomique	Renforcer les capacités du comité en analyse socioéconomique	Exposés, débats, études de cas, travaux de groupe	Les membres du comité sont formés en analyse socioéconomiques	PCR, membres du comité d'élaboration, formateurs	Le PCR recrute le formateur, organise l'atelier et convoque les membres du comité	3 jours
Etape 2 : Analyse des secteurs productifs	Diagnostiquer et analyser les secteurs productifs, notamment les secteurs agrosylvopastoraux.	Analyse des données collectées et traitées lors de la phase diagnostic Echanges avec les autres acteurs pour la validation et l'amendement des analyses sectorielles Interview et focus groupes et entretiens ciblés ;	Les secteurs productifs sont diagnostiqués et analysés ; La contribution de chaque secteur au développement de la Région est évaluée.	Comité d'élaboration ; Services techniques déconcentrés de l'Etat ; Projets, programmes, associations de développement, ONG et partenaires techniques et financiers ; Les institutions de recherches ; Les organisations des producteurs ;	Le comité procède à la collecte des données, les traite et les analyse ; Les projets, les programmes, les ONG, les conseillers, les commissions spécialisées et les services techniques sont consultés pour fournir leurs propres analyses ; Les institutions de recherche et les organisations des producteurs sont consultés pour fournir leurs analyses ;	7 jours
Etape 3 : Analyse des secteurs sociaux	Diagnostiquer et analyser les secteurs sociaux, notamment l'éducation, la santé, l'hydraulique, la protection sociale, etc.	Analyse des données collectées et traitées lors de la phase diagnostic Echanges avec les autres acteurs pour la validation et l'amendement des analyses sectorielles Interview et focus groupes et entretiens ciblés ;	Les secteurs sociaux sont diagnostiqués et analysés ; La contribution de chaque secteur à l'amélioration des conditions de vie des populations de la Région est évaluée.		Le comité procède à la collecte des données, les traite et les analyse ; Les projets, les programmes, les ONG, les conseillers, les commissions spécialisées et les services techniques sont consultés pour fournir leurs propres analyses ; Les institutions de recherche et les organisations des producteurs sont consultés pour fournir leurs analyses ;	

<p>Etape 4 : Analyse des secteurs d'accompagnement et de soutien au développement</p>	<p>Diagnostiquer les secteurs d'accompagnement et de soutien au développement, analyser et apprécier leurs contributions au développement Régional.</p>	<p>Questionnaires, guide de questions, fiches et grilles de collecte des données, Missions de terrain et visites des lieux et des services, institutions et structures ; Entretien, interview, observations directes sur le terrain, témoignages ; Revue documentaire ; Synthèse des données.</p>	<p>Les secteurs d'accompagnement sont diagnostiqués et analysés La contribution de chaque secteur au développement de la Région est évaluée.</p>	<p>Le comité d'élaboration ; Les structures et les services compétents ; Les partenaires techniques et financiers ; Les secteurs privés, formels et informels ; Les syndicats des secteurs ; Les ONG et associations socioprofessionnelles; Les populations et les organisations communautaires ; Les organisations de la société civile des secteurs. Les autorités administratives, coutumières et religieuses. Le président de conseil, les conseillers et les commissions spécialisées du Conseil Régional.</p>	<p>Le comité d'élaboration entreprend les visites et les missions de collecte des données, les centralise, les traite et le analyse pour en dresser le diagnostic y relatif ; Les autres acteurs dans leur diversité renseignent le comité en lui communiquant les informations nécessaires et la documentation. Le président du conseil, les conseillers et les commissions spécialisées du conseil facilitent et organisent les contacts, fournissent les informations et la documentation en leur connaissance.</p>	
<p>Etape 5 : Analyse des interrelations entre les différents secteurs</p>	<p>Déterminer les intérêts de chaque acteur et définir des règles de jeux favorisant l'atténuation des éventuels conflits.</p>	<p>Réunion de concertation, analyse de participation</p>	<p>Un code de conduite des différents acteurs est adopté par les acteurs</p>	<p>Représentants de l'Etat, Conseil Régional, services techniques, conseils communaux, chefferie traditionnelle, partenaires, société civile</p>	<p>Tous les acteurs se concertent et fixent les rôles de chacun.</p>	<p>2 jours</p>
<p>Etape 6 : Analyse des potentialités, des opportunités, des forces et des atouts de la Région</p>	<p>Dégager les possibilités réelles et virtuelles de développement de la Région.</p>	<p>collecte des données ; traitement, analyse et synthèse des données ; Questionnaires ; Guides d'entretiens et d'interview ; Sondages d'opinions ; Témoignages ; Observations directes sur le terrain ; réunion d'échanges et de concertation ; Fiches et grilles de collecte des</p>	<p>Rapport d'étape sur les potentialités, les opportunités, les forces, les atouts, les hypothèses ;</p>	<p>Les populations ; Le comité d'élaboration ; Les services techniques, le conseil et le président du conseil ; Les partenaires techniques et financiers ; Les ONG et associations de développement ; Les autorités administratives et coutumières et les maires des Communes de la</p>	<p>Le comité collecte les données qu'il analyse et synthétise ; Les services techniques, les autorités administratives et coutumière et les maires fournissent les données et la documentation disponible ; Les projets et programmes, les organisations de la société civile et de développement renseignent et fournissent la documentation. L'ensemble des acteurs procèdent à</p>	<p>3 jours</p>

		données ; Correspondances ; Documentation.		Région ; Le secteur privé et la diaspora. ; La société civile.	l'analyse et à l'appréciation des possibilités de développement de la Région et se décide de le réaliser.	
Etape 7 : Analyse des menaces, des tendances et des faiblesses	Relever les différentes contraintes majeures au développement de la Région	Synthèse et analyse des menaces, des tendances, des faiblesses ;	Inventaire et analyse des contraintes majeures, des tendances, des faiblesses de la Région.	Comité d'élaboration ; Le président et le Conseil Régional ; Les partenaires techniques et financiers ; Les services techniques déconcentrés ; Les autorités administratives de tutelle ; Les maires des Communes de la Région ; Les ONG, projets et programmes de développement ; La population et la diaspora ; Les autorités coutumières, religieuses et leaders d'opinions.	L'ensemble des acteurs si possible se retrouvent en séance de concertation pour apprécier et analyser objectivement les menaces, les tendances et les faiblesses afin d'anticiper déjà sur la suite des travaux, à savoir la définition des enjeux et les défis, pour aboutir à la détermination des axes et pôles de développement avant la définition des orientations. Le cas échéant, le comité d'élaboration en concertation avec le Conseil Régional et les services techniques s'en chargent.	2 jours
Etape 8 : Analyse des enjeux et des défis majeurs à relever (court et moyen termes)	Se faire une destination déjà pour mieux cadrer et encadrer le PDR.	Grilles d'analyse des données ; Interprétation et analyse ; Séance de concertation pour apprécier les enjeux et les défis ; Juger, apprécier et se convaincre de la pertinence des défis et des enjeux qui en résultent	Connaissance des défis pour les relever ; Connaissance des enjeux pour pouvoir les transformer positivement.	Comité d'élaboration ; Les partenaires techniques et financiers, les projets et programmes de développement, les ONG et associations de développement ; Le président du conseil et les conseillers, éventuellement les maires des Communes de la Région ; Les services techniques déconcentrés.	Le comité dégage les enjeux et les défis et procède à leur analyse ; Le Conseil Régional apprécie et donne son avis ; Les services techniques apprécient, donnent leurs avis et font des recommandations au besoin. Les partenaires techniques et financiers et les populations et autorités coutumières jugent de la pertinence de l'analyse des enjeux et des défis.	2 jours
Etape 9 : Analyse organisationnelle du Conseil Régional (organigramme - fonctionnement)	Etudier et analyser la situation socioéconomique, l'organisation administrative, financière et institutionnelle de la Région, de par les phénomènes démographiques, socioéconomiques et l'organisation administrative et institutionnelle	Grille/guide de collecte des données ; Grilles d'analyse des données ; Questionnaires ; Focus groupes Analyse budgétaire	Synthèse d'analyse des performances de la Région	Comité d'élaboration du PDR ; Conseil Régional, partenaires, personnes ressources, autorités Régionales, maires, chefferie traditionnelle, leaders d'opinion ;	Le comité organise des rencontres, collecte des données qu'il traite, analyse et restitue au cours d'un atelier La Région et ses partenaires examinent et amendent	3 jours

Etape 10 : Focus sur les différents cadres de concertation Régionaux et leur fonctionnement	Dresser le répertoire des différents cadres de concertation entre acteurs de développement dans la Région et leur espace d'intervention	Collecte et exploitation des données auprès des partenaires, Rédaction du répertoire des cadres de concertation avec leurs caractéristiques	Un répertoire des cadres de concertation est Rédigé	Comité d'élaboration ; PTF, STD, autorités, ONG, projets, programmes et OSC, les maires et PCR	Le comité d'élaboration dresse le répertoire complet des cadres de concertation et établit leur espace d'intervention, leur fonctionnement et les domaines, sur la base des informations fournies par les différents partenaires	2 jours
Etape 11 : Synthèse de l'analyse de la dynamique socio-économique de la Région, partage et consolidation.	Procéder à la validation consensuelle des éléments de la phase précédente et de ses étapes et apporter les réajustements, enrichissements et amendements nécessaires pour servir de cadre pour la phase de formulation.	Réunion de concertation, d'échange et de partage sur la situation socioéconomique et culturelle de la Région ; Discussions autour du bilan diagnostic de la Région ;	Document de synthèse de l'analyse socio économique de la Région	Comité d'élaboration ; Projets et programmes ; ONG et associations de développement et société civile ; Autorités administratives, coutumières et religieuses, et les leaders d'opinion ; Services techniques déconcentrés de l'Etat ; Populations et leurs représentants les élus ; les représentants du secteur privé local Les représentants de l'Etat à différents niveaux de l'Administration territoriale.	A cette phase et à ce niveau d'analyse ultime de la dynamique sociale, économique, culturelle, politique administrative et institutionnelle de la vie de la Région, tous les acteurs partie prenante se retrouvent en concertation pour analyser la vie de la Région, s'accorder sur ses forces, ses faiblesses et ses opportunités, ses atouts, les risques et les menaces et décider enfin de l'orientation générale à donner pour le développement de la Région.	5 jours
Etape 12 : Rédaction du rapport d'analyse de la dynamique socio-économique	Présenter les résultats du diagnostic dans un document de synthèse concis et analytique.	Rédaction, restitution et amendement du document de synthèse	Rapport d'analyse de la dynamique socioéconomique de la Région	Président du Conseil Régional, Comité d'élaboration, groupe de rédaction, partenaires.	Le groupe de rédaction rédige le document et le soumet à l'appréciation du comité qui le remet au président du Conseil Régional. Les partenaires sont consultés pour amender le document.	7 jours
<b>Durée totale de la phase</b>						<b>36 jours</b>

#### **4.7. La phase formulation du PDR**

Cette phase décisive permet de déterminer le contenu du futur plan de développement de la Région. Elle fait particulièrement apparaître le rôle politique des élus par les choix qui, à partir de l'analyse réalisée précédemment, détermineront la stratégie générale de la Région.

Il s'agit alors de déterminer les axes de développement, les objectifs généraux et opérationnels les actions prioritaires. Les objectifs doivent répondre à trois (3) caractéristiques essentielles qui sont la clarté, le réalisme et l'adhésion explicite des acteurs. C'est désormais la phase opérationnelle du processus de formulation du PDR et au niveau de cette phase, il s'agit de :

Donner une vision pour la Région et donc des perspectives lointaines à viser et à chercher à réaliser et à atteindre pour la Région et par la Région ;

Définir des priorités dans les solutions à envisager et à proposer ;

Fixer des objectifs globaux et spécifiques de développement de la Région à moyen terme ;

Faire le cadrage des interventions durant la période du plan Régional, et en rechercher et établir les articulations et les cohérences avec tous les documents de référence et de politiques sectorielles en matière de développement pour être en phase avec les grandes orientations nationales en matière de développement économique, social et culturel.

Définir des actions prioritaires avec des produits, des effets et des impacts réels, en adoptant la démarche GAR. Cette phase comporte sept (7) étapes.

C'est à cette phase que le principe d'équité doit être appliqué, non seulement en prenant en compte le genre, mais aussi en observant l'équité envers les zones défavorisées et entre villes et campagnes.

##### **4.7.1. Etape 1 : Formation des membres du comité d'élaboration en prospective**

###### **Objectif (s)**

Renforcer les capacités des membres du comité d'élaboration en prospective et formulation du PDR

###### **Produits**

Les membres du comité d'élaboration sont formés en prospective et formulation du PDR

###### **Acteurs**

Le PCR, les membres du comité d'élaboration, le formateur.

###### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le PCR recrute le formateur et convoque le comité d'élaboration.

###### **Méthodes/Outils**

Atelier de formation, outils de planification

**Durée** : 3 jours

##### **4.7.2. Etape 2 : Définition de la vision de développement durable pour la Région**

###### **Objectif (s)**

Projeter l'avenir de la Région dans le long terme autour de ce qu'on souhaite et espère que la Région soit, sur une période de 20 à 25 ans. L'objectif de la projection dans l'avenir est de faire parvenir les parties prenantes à une vision claire, réaliste et Commune de la manière dont les choses auront évolué positivement après une certaine période de temps. Le but est de visualiser ce à quoi l'avenir pourrait ressembler si les problèmes étaient résolus.

###### **Produits**

L'état espéré de la Région à long terme au plan social, économique, culturel, institutionnel et politique est défini.

###### **Acteurs**

Le comité d'élaboration ; Le Conseil Régional ; Les autorités coutumières ; Les services techniques et les partenaires techniques et financiers.

###### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Les différents acteurs participent à l'atelier de formulation du PDR



**Méthodes/Outils**

Atelier de formulation du PDR

**Durée** : 1 jour

**4.7.3. Etape 3 : Définition des objectifs généraux, globaux, spécifiques/ intermédiaires de développement de la Région****Objectif (s)**

Fixer les objectifs de développement à moyen terme de la Région.

**Produits**

Objectifs de développement de la Région clairement définis ;

**Acteurs**

Le comité d'élaboration du PDR ; Les conseillers Régionaux ; Les services techniques déconcentrés de l'Etat ; Les partenaires techniques et financiers ; ONG et organisations de la société civile.

**Rôles et responsabilités des acteurs**

Les différents acteurs participent à l'atelier de formulation du PDR

**Méthodes/Outils**

Atelier de formulation du PDR

**Durée** : 3 jours

**4.7.4. Etape 4 : Définition des résultats selon les principes de la GAR****Objectifs :**

Déterminer les résultats attendus selon l'approche de gestion axée sur les résultats

**Produits :**

Résultats définis selon la GAR

**Acteurs :**

Le comité d'élaboration du PDR ; Les conseillers Régionaux ; Les services techniques déconcentrés de l'Etat ; Les partenaires techniques et financiers ; ONG et organisations de la société civile.

**Rôles et responsabilités :**

Les différents acteurs participent à l'atelier de formulation du PDR

**Méthodes et outils :**

Atelier de formulation du PDR

**Durée** : 3 jours

**4.7.5. Etape 5 : Définition des axes stratégiques de développement de la Région****Objectif (s)**

Dégager des orientations stratégiques de développement de la Région sur lesquelles va se fonder l'élaboration du PDR.

**Produits**

Les axes stratégiques de développement définis ;

**Acteurs**

Le comité d'élaboration du PDR ; Les conseillers Régionaux ; Les services techniques déconcentrés de l'Etat ; Les partenaires techniques et financiers ; ONG et organisations de la société civile.

**Rôles et responsabilités des acteurs**

Les différents acteurs participant à l'atelier de formulation du PDR définissent ensemble les axes stratégiques clairs, précis et pertinents.

**Méthodes/Outils**

Atelier de formulation du PDR

**Durée** : 2 jours

#### **4.7.6. Etape 6 : détermination des pôles de développement de la Région**

Les pôles de développement doivent être identifiés par le Schéma d'Aménagement du Territoire. En l'absence de ce schéma, les pôles peuvent être déterminés au cours du processus d'élaboration du PDR et intégrés quand le schéma sera élaboré. Le PDR assure la promotion des pôles régionaux de développement.

##### **Objectif (s)**

Dégager une masse de points structurants autour desquels le PDR sera élaboré en tenant compte des orientations fixées.

##### **Produits**

Pôles de développement déterminés à partir des axes stratégiques résultant eux-mêmes des orientations.

Détermination des stratégies de promotion des pôles de développement ;

Etablissement des liens logiques entre les axes stratégiques et les pôles de développement avec leurs stratégies de réalisation.

Définition des objectifs généraux à partir des pôles.

##### **Acteurs**

Comité d'élaboration du PDR et tous les acteurs susceptibles de contribuer à l'exercice de détermination des pôles de développement de la Région à inscrire dans le PDR, les partenaires techniques et financiers, les services techniques, les personnes ressources, les autorités coutumières et administratives, le Conseil Régional.

##### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Les différents acteurs participant à l'atelier de formulation du PDR déterminent les pôles de développement de la Région.

##### **Méthodes/Outils**

Atelier de formulation du PDR

**Durée : 2 jours**

#### **4.7.7. Etape 7 : analyse de l'articulation et des cohérences avec les niveaux de planification et les grandes orientations nationales en matière de développement**

##### **Objectif (s)**

Analyser l'articulation entre le PDR et les différents documents de référence de politiques sectorielles, de planification du développement et d'aménagement du territoire ou de gestion des espaces.

##### **Produits**

L'articulation entre les différents documents est clairement établie. La cohérence est établie entre les objectifs du PDR et les documents de référence en matière de développement ;

L'articulation entre le PDR et les différents niveaux de planification est établie ;

La pertinence des objectifs généraux esquissés est clairement établie

##### **Acteurs**

Le comité d'élaboration du PDR ; Les conseillers Régionaux ; Les services techniques déconcentrés de l'Etat ; Les partenaires techniques et financiers ; ONG et organisations de la société civile.

##### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Les différents acteurs participant à l'atelier de formulation du PDR analysent les articulations entre les différents niveaux de planification

##### **Méthodes/Outils**

Atelier de formulation du PDR

**Durée : 2 jours**

#### **4.7.8. Etape 8 : définition des solutions et actions prioritaires et les résultats attendus selon l'approche GAR**

##### **Objectif (s)**

Identifier et retenir les solutions et les actions prioritaires possibles pour atteindre les objectifs.

##### **Produits**

Les solutions et actions prioritaires sont définies et bien structurées avec des résultats axée sur la GAR

**Acteurs**

Le comité d'élaboration du PDR ; Les conseillers Régionaux ; Les services techniques déconcentrés de l'Etat ; Les partenaires techniques et financiers ; ONG et organisations de la société civile.

**Rôles et responsabilités des acteurs**

Les différents acteurs participant à l'atelier de formulation du PDR définissent les solutions et actions prioritaires appropriées avec des résultats axés sur la GAR

**Méthodes/Outils**

Atelier de formulation du PDR

**Durée : 5 jours**

**4.7.9. Etape 9 : Etablissement des plans d'actions et d'investissement pluriannuels et annuels**

**Objectif (s)**

Planifier les actions à mener durant les 5 ans dans le temps et dans l'espace, et en évaluer les coûts de réalisation.

**Produits**

Les Plans d'Actions Pluriannuel (PAP) et Annuel (PAA), et les Plans d'Investissement Pluriannuel (PIP) et Annuel (PIA) sont élaborés.

**Acteurs**

Le comité d'élaboration du PDR ; Les conseillers Régionaux ; Les services techniques déconcentrés de l'Etat ; Les partenaires techniques et financiers ; ONG et organisations de la société civile.

**Rôles et responsabilités des acteurs**

Les différents acteurs participant à l'atelier de formulation du PDR établissent les plans d'actions et d'investissement.

**Méthodes/Outils**

Atelier de formulation du PDR

**Durée : 3 jours**



Tableau 9 : Canevas du plan d'investissement pluriannuel (PIP)

Effets	Produits	Actions	Unité	Quantité	Prix unitaire	Coût total	Répartition du coût total par année					Répartition du coût total par source de financement		
							An1	An2	An3	An4	An5	Région	Bénéficiaires	PTF
Effet 1	Produit 1	Action 1 :												
		Action 2 :												
		Action n :												
	Produit 2	Action 1 :												
		Action 2 :												
		Action n :												
	Produit n	Action 1 :												
		Action 2 :												
	Effet 2	Produit 1	Action 1 :											
Action 2 :														
Action n :														
Produit 2		Action 1 :												
		Action 2 :												
		Action n :												
Produit n		Action 1 :												
		Action 2 :												

**PTF = Partenaires Techniques et Financiers (privés, ONG/Associations, Projets, Etat, Organismes de financement, ...)**

Tableau 10 : Canevas du plan d'actions annuel (PAA)

Produits	Actions	Unité	Quantité	Localisation	Répartition de la quantité annuelle par trimestre			
					T1	T2	T3	T4
Produit 1	Action 1 :							
	Action 2 :							
	Action n :							
Produit 2	Action 1 :							
	Action 2 :							
	Action n :							
Produit n	Action 1 :							
	Action 2 :							
Produit 1	Action 1 :							
	Action 2 :							
	Action n :							
Produit 2	Action 1 :							
	Action 2 :							
	Action n :							
Produit n	Action 1 :							
	Action 2 :							

Tableau 11 : Canevas du plan d'investissement annuel (PIA)

Produits	Actions	Unité	Quantité	Prix unitaire	Coût total	Répartition du coût total par source de financement		
						Région	Bénéficiaires	PTF
Produit 1	Action 1 :							
	Action 2 :							
	Action n :							
Produit 2	Action 1 :							
	Action 2 :							
	Action n :							
Produit n	Action 1 :							
	Action 2 :							

Tableau 12 : Tableau synoptique de la phase de formulation du PDR

PHASE DE FORMULATION DU PDR						
Etapes	Objectif	Méthodes / Outils	Produits	Acteurs	Rôles et responsabilités des acteurs	Durée
<b>Etape 1 : Formation des membres du comité</b>	Renforcer les capacités des membres du comité d'élaboration	Atelier de formation, outils de planification physique et financière	Les membres du comité sont formés	Le comité d'élaboration ; Le Conseil Régional ; Les autorités coutumières ; Les services techniques et les partenaires	Le PCR recrute le formateur et convoque l'atelier	3 jours
<b>Etape 2 : Définition de la vision de développement durable pour la Région</b>	Projeter l'avenir de la Région dans le long terme autour de ce qu'on souhaite et espère que la Région soit.	Atelier de formulation du PDR Restitution et adoption des travaux de l'atelier	L'état espéré de la Région à long terme au plan social, économique et culturel est défini	Le comité d'élaboration ; Le Conseil Régional ; Les autorités coutumières ; Les services techniques et les partenaires	L'atelier de formulation du PDR définit la vision de développement de la Région, qui est soumise à l'appréciation des autres acteurs et adoption	1 jour
<b>Etape 3 : Définition des objectifs de développement de la Région généraux, globaux, spécifiques/intermédiaires</b>	Fixer des objectifs globaux du PDR pour le développement à moyen terme. Dégager les stratégies globales de mise en œuvre des actions pour réaliser les solutions prioritaires.	Atelier de formulation du PDR Restitution et adoption des travaux de l'atelier	Objectifs globaux clairement définis ; Stratégies de mise en œuvre également dégagées	Le comité d'élaboration du PDR ; Les conseillers Régionaux ; Les services techniques déconcentrés de l'Etat ; Les partenaires techniques et financiers ; ONG et organisations de la société civile.	L'atelier élabore l'esquisse des objectifs et des stratégies ;	3 jours
<b>Etape 4 : Définition des résultats axés sur la GAR</b>	Identifier et retenir les solutions et les actions prioritaires possibles pour atteindre les objectifs.	Atelier de formulation du PDR Restitution et adoption des travaux de l'atelier	Les solutions et actions prioritaires sont définies et bien structurées avec des résultats axée sur la GAR	Le comité d'élaboration du PDR ; Les conseillers Régionaux ; Les services techniques déconcentrés de l'Etat ; Les partenaires techniques et financiers ; ONG et organisations de la société civile.	Les différents acteurs participant à l'atelier de formulation du PDR définissent les solutions et actions prioritaires appropriées avec des résultats axés sur la GAR	3 jours



<b>Etape 5 : Définition des axes stratégiques de développement de la Région</b>	Dégager des orientations stratégiques de développement de la Région sur lesquelles va se fonder l'élaboration du PDR.	Atelier de formulation du PDR Restitution et adoption des travaux de l'atelier	Les axes stratégiques de développement définis ;	Comité d'élaboration ; Services techniques déconcentrés et partenaires techniques et financiers ; Le président du Conseil Régional, les conseillers et les commissions spécialisées du conseil.	Le comité d'élaboration, les services techniques, les partenaires techniques et financiers, le président du conseil et les conseillers procèdent ensemble à la définition claire, précise et pertinente les axes stratégiques du PDR.	2 jours
<b>Etape 6 : détermination des pôles de développement de la Région</b>	Dégager une masse de points structurants autour desquels le PDR sera élaboré en tenant compte des orientations fixées.	Atelier de formulation du PDR Restitution et adoption des travaux de l'atelier	Pôles de développement déterminés	Le comité d'élaboration du PDR ; Les conseillers Régionaux ; Les services techniques déconcentrés de l'Etat ; Les partenaires techniques et financiers ; ONG et organisations de la société civile.		3 jours
<b>Etape 7 : analyse de l'articulation et des cohérences avec les niveaux de planification et les grandes orientations nationales en matière de développement</b>	Analyser l'articulation entre le PDR et les différents documents de référence de politiques sectorielles, de planification du développement et d'aménagement du territoire ou de gestion des espaces.	Atelier de formulation du PDR Restitution et adoption des travaux de l'atelier	L'articulation entre les différents documents est clairement et suffisamment établie. La cohérence est établie entre les objectifs du PDR et les documents de référence en matière de développement ; L'articulation entre le PDR et les différents niveaux de planification est établie ; La pertinence des objectifs généraux esquissés est clairement établie	Le comité d'élaboration du PDR ; Les conseillers Régionaux ; Les services techniques déconcentrés de l'Etat ; Les partenaires techniques et financiers ; ONG et organisations de la société civile.	Les différents acteurs participant à l'atelier de formulation du PDR analysent les articulations entre les différents niveaux de planification	2 jours
<b>Etape 8 : définition des solutions et actions prioritaires</b>	Identifier et retenir les solutions et les actions prioritaires possibles pour atteindre les objectifs.	Atelier de formulation du PDR Restitution et adoption des	Structure de solutions prioritaires ; Structures des actions	Le comité d'élaboration du PDR ; Les conseillers Régionaux ; Les services	Le comité élabore les solutions et les actions prioritaires ; les analyse net les réajuste ;	5 jours

<b>et les résultats attendus axés sur la GAR</b>		travaux de l'atelier	prioritaires possibles réalistes et réalisables.	techniques déconcentrés de l'Etat ; Les partenaires techniques et financiers ; ONG et organisations de la société civile.	Les conseillers et les autres acteurs du processus cités plus haut participent, contribuent, enrichissent et adoptent.	
<b>Etape 9 : Etablissements des plans d'actions et d'investissements</b>	Planifier les actions et les investissements dans le temps et dans l'espace	Atelier de formulation du PDR, Canevas de planification des actions et des investissements	PAP, PAA, PIP ; PIA	Le comité d'élaboration du PDR ; Les conseillers Régionaux ; Les services techniques déconcentrés de l'Etat ; Les partenaires techniques et financiers ; ONG et organisations de la société civile.	Le comité élabore les plans d'actions et d'investissement ; Les conseillers et les autres acteurs du processus cités plus haut participent, contribuent, enrichissent et adoptent.	3 jours
<b>Durée totale de la phase</b>						<b>24 jours</b>

## **4.8. La phase de rédaction du document du PDR**

La phase 6 comporte six (6) étapes dont la finalité est de produire un document provisoire de PDR de qualité.

### **4.8.1. Etape 1 : Internalisation du canevas du PDR**

#### **Objectif (s)**

Rédiger une version provisoire du document de PDR.

#### **Produits**

Les membres du comité d'élaboration maîtrisent le canevas de rédaction du PDR

#### **Acteurs**

Le comité d'élaboration, les membres de l'équipe de rédaction, le prestataire.

#### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le formateur présente et explique en détail le canevas d'élaboration au groupe chargé de la rédaction du PDR

#### **Méthodes/Outils**

Canevas d'élaboration du PDR

**Durée : 1 jour**

### **4.8.2. Etape 2 : rédaction de l'esquisse du PDR**

#### **Objectif (s)**

Rédiger une version provisoire du document de PDR.

#### **Produits**

Le document provisoire de PDR est rédigé.

#### **Acteurs**

Le comité d'élaboration, les membres de l'équipe de rédaction.

#### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le comité d'élaboration désigne en son sein un groupe de rédaction de cinq (5) membres maximum. Les membres de l'équipe de rédaction rédigent et structurent le document provisoire selon le canevas d'élaboration du PDR

#### **Méthodes/Outils**

Canevas d'élaboration du PDR

**Durée : 7 jours**

### **4.8.3. Etape 3 : restitution/partage de l'esquisse du PDR au comité d'élaboration et consolidation**

#### **Objectif (s)**

Partager, enrichir et valider le draft par le comité d'élaboration du PDR et s'en approprier.

#### **Produits**

Draft enrichi, validé et adopté par le comité d'élaboration

#### **Acteurs**

Les membres du comité d'élaboration, le groupe de rédaction.

#### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Les membres de l'équipe de rédaction présentent et exposent le draft aux autres membres du comité ;

Les membres du comité l'analysent, font leurs commentaires, posent des questions, enrichissent et adoptent le draft ;

Les membres de l'équipe de rédaction expliquent, répondent aux questions des autres, prennent en compte les propositions et recommandations et les intègrent.

#### **Méthodes/Outils**

Réunion de restitution du draft ; Présentation et exposé ; Questions et réponses ;

Propositions d'amendements et recommandations.

**Durée : 1 jour**

#### **4.8.4. Etape 4 : rédaction de l'avant-projet du PDR**

**Objectif (s)**

Produire l'avant-projet du PDR à partir de l'esquisse validé et adopté par le comité d'élaboration en sa séance de restitution par les membres de rédaction.

**Produits**

Un avant-projet de PDR élaboré par l'équipe de rédaction.

**Acteurs**

Les membres de l'équipe de rédaction.

**Rôles et responsabilités des acteurs**

Les membres de l'équipe de rédaction rédigent l'avant-projet du PDR.

**Méthodes/Outils**

Intégration des propositions d'amendements à l'esquisse du PDR

Recherche documentaire ou analyse complémentaire

**Durée : 5 jours**

#### **4.8.5. Etape 5 : restitution et amendement de l'avant-projet**

**Objectifs :**

Examiner et amender l'avant-projet de PDR

**Produits :**

Avant-projet de PDR

**Acteurs :**

Les membres de l'équipe de rédaction, le comité d'élaboration

**Rôles et responsabilités :**

Les membres de l'équipe de rédaction présentent et exposent l'avant-projet aux autres membres du comité ;

Les membres du comité l'analysent, font leurs commentaires, posent des questions, enrichissent et adoptent l'avant projet ;

Les membres de l'équipe de rédaction expliquent, répondent aux questions des autres, prennent en compte les propositions et recommandations et les intègrent.

**Méthodes et outils :**

Réunion de restitution du draft ; Présentation et exposé ; Questions et réponses ;

Propositions d'amendements et recommandations.

**Durée : 3 jours**

#### **4.8.6. Etape 6 : rédaction du projet de PDR**

**Objectif (s)**

Produire un projet de PDR selon le canevas de présentation prévu.

**Produits**

Projet de PDR élaboré selon le canevas.

**Acteurs**

Membres de l'équipe de rédaction.

**Rôles et responsabilités des acteurs**

Le groupe de rédaction intègre les observations formulées à la restitution et rédige le projet de PDR

**Méthodes/Outils**

Avant projet de PDR ; Termes de référence et mandat ;

**Durée : 3 jours**

Tableau 13 : Tableau synoptique de la phase de rédaction

PHASE DE REDACTION DU PDR						
Etapes	Objectif	Méthodes / Outils	Produits	Acteurs	Rôles et responsabilités des acteurs	Durée
<b>Etape 1 : Internalisation du canevas d'élaboration du PDR</b>	Former les membres du comité sur le canevas d'élaboration du PDR	Canevas du PDR	Les membres du comité maîtrisent le canevas du PDR	PCR, Membres du comité, formateur	Le PCR recrute le formateur et convoque le comité d'élaboration	1 jour
<b>Etape 2 : rédaction du draft du PDR</b>	Engager les travaux de rédaction du draft du PDR.	Calendrier et programme des travaux ; Canevas du PDR	Le draft du PDR est élaboré.	Les membres de l'équipe de rédaction.	Les membres de l'équipe de rédaction ont pour mandat la rédaction du draft de l'avant projet du PDR.	7 jours
<b>Etape 3 : restitution/partage du draft du PDR au comité d'élaboration et consolidation</b>	Partager, enrichir et valider le draft par le comité d'élaboration du PDR et s'en approprier.	Réunion de restitution du draft ; Présentation et exposé ; Questions et réponses ; Prépositions d'amendements et recommandations.	Draft enrichi, validé et adopté par le comité d'élaboration	Les membres du comité d'élaboration.	Les membres de l'équipe de rédaction présentent et exposent le draft aux autres membres du comité ; Les membres du comité l'analysent, font leurs commentaires, posent des questions, enrichissent et adoptent le draft ; Les membres de l'équipe de rédaction expliquent, répondent aux questions des autres, prennent en compte les propositions et recommandations et les intègrent.	1 jour
<b>Etape 4 : rédaction de l'avant-projet du PDR</b>	Produire l'avant projet du PDR à partir du draft validé et adopté par le comité d'élaboration en sa séance de restitution par les membres de rédaction.	Observations du comité de pilotage	Un avant projet de PDR élaboré par l'équipe de rédaction.	Les membres de l'équipe de rédaction.	Les membres de l'équipe de rédaction rédigent l'avant projet du PDR. Draft de PDR comme référence ;	5 jours
<b>Etape 5 : restitution et amendement de l'avant-projet</b>	Examiner et amender l'avant projet de PDR	Réunion de restitution du draft ; Présentation et exposé ; Questions et réponses ; Propositions	Avant projet de PDR	Les membres de l'équipe de rédaction, le comité d'élaboration	Les membres de l'équipe de rédaction présentent et exposent l'avant projet aux autres membres du comité ; Les membres du comité	3 jours

		d'amendements et recommandations.			l'analysent, font leurs commentaires, posent des questions, enrichissent et adoptent l'avant projet ; Les membres de l'équipe de rédaction expliquent, répondent aux questions des autres, prennent en compte les propositions et recommandations et les intègrent.	
<b>Etape 6 : rédaction du projet de PDR</b>	Produire un projet de PDR en bonne et due forme.	Avant projet de PDR ; Termes de référence et mandat ; Documentation nécessaire disponible.	Projet de PDR élaboré.	Membres de l'équipe de rédaction.	Rédaction du projet de PDR conformément à la mission du comité en se basant sur l'avant projet adopté.	3 jours
<b>Durée totale de la phase</b>						<b>20 jours</b>

#### **4.9. La phase d'adoption du PDR**

Cette phase compte trois (3) étapes qui résument le processus d'adoption du PDR par le Conseil Régional, au cours d'une session convoquée à cet effet.

##### **4.9.1. Etape 1 : Examen et enrichissement du projet de PDR par les commissions spécialisées du Conseil Régional**

###### **Objectif (s)**

Soumettre le projet de PDR aux commissions spécialisées pour examen et amendements

###### **Produits**

Rapport circonstancié d'examen préalable du PDR par les commissions spécialisées et propositions d'amendements.

###### **Acteurs**

Le comité de pilotage

Les commissions spécialisées du Conseil Régional.

###### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le comité de pilotage présente le projet de PDR aux commissions spécialisées qui l'analyse et proposent des amendements si nécessaire.

###### **Méthodes/Outils**

Examen du document dans toutes ses dimensions et ses parties ;

Formulation des remarques, avis, suggestions et recommandations ;

Rapport d'analyse du PDR.

###### **Durée : 3 jours**

##### **4.9.2. Etape 2 : Convocation d'une session du Conseil Régional pour adoption du PDR**

###### **Objectif (s)**

Préparer l'adoption du projet du PDR en session du Conseil Régional.

###### **Produits**

Les membres du Conseil Régional sont informés de la tenue de la session du Conseil Régional pour l'adoption du projet du PDR.

###### **Acteurs**

Le président du Conseil Régional ; Le secrétaire général du conseil ; Le receveur ou comptable du conseil.

###### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le président et son staff technique administratif prépare la session et toutes les commodités nécessaires, ainsi que les supports, la méthodologie, etc.

###### **Méthodes/Outils**

Correspondances ; Communiqués ; Messages ; Documentations ; Moyens ;

###### **Durée : 10 jours**

##### **4.9.3. Etape 3 : Session d'adoption du PDR par le Conseil Régional**

###### **Objectif (s)**

Examiner et adopter le projet du PDR.

###### **Produits**

PDR adopté ;

Procès verbal de délibération du conseil ;

###### **Acteurs**

Les conseillers Régionaux ;

Le comité de pilotage du processus ;

Les services administratifs du Conseil Régional ;

Les invités du conseil en tant qu'observateurs ou personnes ressources.

**Rôles et responsabilités des acteurs**

Le comité ou le président présente le projet du PDR ;

Les autres membres du comité interviennent pour compléter ou repreciser certaines idées ;

Les conseillers examinent le document et l'enrichissent ;

Les invités apportent leurs contributions, suggestions, conseils et recommandations.

**Méthodes/Outils**

Présentation et débats sur le projet de PDC

Propositions, suggestions, avis et recommandations d'amélioration ;

Adoption du PDC ;

Procès-verbal ;

**Durée** : Deux (2) jours



Tableau 14 : Tableau synoptique de la phase d'adoption du PDR

PHASE D'ADOPTION DU PDR						
Etapes	Objectif	Méthodes / Outils	Produits	Acteurs	Rôles et responsabilités des acteurs	Durée
<b>Etape 1 : Examen et enrichissement du projet de PDR par les commissions spécialisées du Conseil Régional</b>	Soumettre le projet de PDR aux commissions spécialisées pour examen et amendements	Examen du document dans toutes ses dimensions et ses parties ; Formulation des remarques, avis, suggestions et recommandations ; Rapport d'analyse du PDR.	Rapport circonstancié d'examen préalable du PDR par les commissions spécialisées et propositions d'amendements.	Le comité de pilotage Les commissions spécialisées du Conseil Régional.	Le comité de pilotage présente le projet de PDR aux commissions spécialisées qui l'analyse et proposent des amendements si nécessaire.	3 jours
<b>Etape 2 : Convocation d'une session du Conseil Régional pour adoption du PDR</b>	Préparer l'adoption du projet de PDR en session du Conseil Régional.	Correspondances ; Communiqués ; Messages ; Documentations ; Moyens ;	Les membres du Conseil Régional sont informés de la tenue de la session du Conseil Régional pour l'adoption du projet de PDR.	Le président du Conseil Régional ; Le secrétaire général du conseil ; Le receveur ou comptable du conseil.	Le président et son staff technique administratif prépare la session et toutes les commodités nécessaires, ainsi que les supports, la méthodologie, etc.	10 jours
<b>Etape 3 : Session d'adoption du PDR par le Conseil Régional</b>	Examiner et adopter le projet du PDR.	Présentation et débats sur le projet de PDC Propositions, suggestions, avis et recommandations d'amélioration ; Adoption du PDC ; Procès verbal ;	PDR adopté ; Procès verbal de délibération du conseil ;	Les conseillers Régionaux ; Le comité de pilotage du processus ; Les services administratifs du Conseil Régional ; Les invités du conseil en tant qu'observateurs ou personnes ressources.	Le comité ou le président présente le projet du PDR ; Les autres membres du comité interviennent pour compléter ou préciser certaines idées ; Les conseillers examinent le document et l'enrichissent ; Les invités apportent leurs contributions, suggestions, conseils et recommandations.	2 jours
<b>Durée totale de la phase</b>						<b>15 jours</b>

#### **4.10. La phase de contrôle de conformité et d'approbation du PDR**

Le contrôle de conformité des actes des collectivités territoriale est prévu par les textes législatifs, notamment le CGCT en ses articles 6,9, 219, 220 et 221. La phase contrôle de conformité est constituée de trois (3) étapes :

##### **4.10.1. Etape 1 : transmission du PDR adopté au représentant de l'Etat pour contrôle de conformité**

###### **Objectif (s)**

Engager le processus d'approbation du PDR par l'autorité de tutelle.

###### **Produits**

Le PDR adopté par le conseil est transmis.

###### **Acteurs**

Le président du Conseil Régional.

###### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le président du Conseil Régional et son administration préparent les correspondances, la documentation nécessaire et transmettent.

###### **Méthodes/Outils**

Respect des procédures et des délais en vigueur en la matière

Transmission avec demande d'accusé de réception ou dans le cahier de transmissions.

###### **Durée : 15 jours**

##### **4.10.2. Etape 2 : contrôle de conformité du PDR par le représentant de l'Etat**

###### **Objectif (s)**

Procéder au contrôle de conformité du document transmis par le Président du Conseil Régional.

###### **Produits**

PDR examiné et approuvé ou relecture demandé.

###### **Acteurs**

Représentant de l'Etat et les services techniques déconcentrés en qualité de ses conseillers.

###### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le représentant de l'Etat et les services techniques procèdent à l'analyse du document et relèvent les points non conformes

###### **Méthodes/Outils**

Examen du PDR et vérification de l'articulation avec les orientations et les normes nationales et sectorielles

Rapports d'analyse et recommandations dans les délais prévus

###### **Durée : 30 jours**

##### **4.10.3. Etape 3 : demande de relecture ou avis de non objection**

###### **Objectif (s)**

Transmettre au Conseil Régional le résultat du contrôle de conformité dans les délais.

###### **Produits**

PDR approuvé ou Relecture demandée avec spécification des points relevés jugés non conformes.

###### **Acteurs**

Le représentant de l'Etat

###### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le représentant de l'Etat fait préparer par ses services compétents la réponse et les documents nécessaires à transmettre au Conseil Régional.

###### **Méthodes/Outils**

Réponse par écrit en respectant le fond et la forme, la procédure.

###### **Durée : 15 jours**

Tableau 15 : Tableau synoptique de la phase de contrôle de conformité du PDR

<b>PHASE DE CONTROLE DE CONFORMITE</b>						
<b>Etapes</b>	<b>Objectif</b>	<b>Méthodes / Outils</b>	<b>Produits</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Rôles et responsabilités des acteurs</b>	<b>Durée</b>
<b>Etape 1 : transmission du PDR adopté au représentant de l'Etat pour contrôle de conformité</b>	Engager le processus d'approbation du PDR par l'autorité de tutelle.	Respect des procédures et des délais en vigueur en la matière Transmission avec demande d'accusé de réception ou dans le cahier de transmissions.	Le PDR adopté par le conseil est transmis.	Le président du Conseil Régional.	Le président du Conseil Régional et son administration préparent les correspondances, la documentation nécessaire et transmettent.	15 jours
<b>Etape 2 : contrôle de conformité du PDR par le représentant de l'Etat</b>	Procéder au contrôle de conformité du document transmis par le président du Conseil Régional	Guide de contrôle de conformité ; Les textes sur la décentralisation ; Les documents de références ; Les documents des politiques sectorielles ; Le relevé des points jugés non conformes. Respect des délais des réactions de retour.	PDR examiné et approuvé ou relecture demandé.	Représentant de l'Etat et les services techniques déconcentrés en qualité de ses conseillers.	Le représentant de l'Etat et les services techniques procèdent à l'analyse du document et relèvent les points non conformes	30 jours
<b>Etape 3 : demande de relecture ou avis de non objection</b>	Transmettre au Conseil Régional le résultat du contrôle de conformité dans les délais.	Réponse par écrit en respectant le fond et la forme, la procédure.	PDR approuvé ; Relecture demandée ; Spécification des points relevés jugés non conformes.	Le représentant de l'Etat	Le représentant de l'Etat fait préparer par ses services compétents la réponse et les documents nécessaires à transmettre au Conseil Régional.	
<b>Durée totale de la phase</b>						<b>45 jours</b>

#### **4.11. La phase de diffusion du PDR**

Trois (3) étapes caractérisent la phase de diffusion.

##### **4.11.1. Etape 1 : multiplication du document**

###### **Objectif (s)**

Diffuser largement le document du PDR.

###### **Produits**

PDR multiplié et diffusé en quantité suffisante.

###### **Acteurs**

Le conseil et son administration.

###### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le président du conseil ordonne et fait prendre les dispositions pour la multiplication et sa diffusion ;  
Les conseillers s'exécutent ainsi que les services administratifs et financiers concernés.

###### **Méthodes/Outils**

Photocopies ; Format électronique ; Sites Webb.

**Durée** : la diffusion peut s'étaler sur toute la mise en œuvre

##### **4.11.2. Etape 2 : internalisation du PDR par les conseillers et le personnel de la Région**

###### **Objectif (s)**

Internaliser le PDR en vue de se l'approprier au sein du Conseil Régional et du personnel technique de la Région.

###### **Produits**

Les différents services et structures, organes et instances du Conseil Régional ont internalisé et se sont appropriés le PDR

###### **Acteurs**

Président du conseil ; Vices présidents du conseil ; Commissions spécialisées du conseil ;  
Services techniques et administratifs propres au conseil.

###### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Tous ces acteurs à ce niveau des instances, organes et structures du conseil portent le PDR et en font leur affaire.

###### **Méthodes/Outils**

Echanges sur le document ; Ateliers d'information et de partage ; Traduction en langues pour usage personnel interne.

**Durée** : 3 jours

##### **4.11.3. Etape 3 : Vulgarisation interne du PDR auprès des populations et des acteurs locaux**

###### **Objectif (s)**

Informers les populations et les acteurs locaux du contenu du PDR.

###### **Produits**

Les populations et tous les acteurs locaux sont informés et sensibilisés sur les orientations, les objectifs et les axes de développement du PDR ainsi que leurs rôles dans la mise en œuvre.

###### **Acteurs**

Le Conseil Régional, Les représentants des populations et des acteurs locaux.

###### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le Conseil Régional programme et organise des rencontres foraines d'explication du contenu du PDR.

###### **Méthodes/Outils**

Séances foraines, assemblées générales, réunions

**Durée** : cette activité peut s'étaler sur plusieurs mois

#### **4.11.4. Etape 4 : Vulgarisation externe du PDR auprès des partenaires et de la diaspora**

##### **Objectif (S)**

Mettre à la disposition de ces partenaires externes le document du PDR pour leur information.

##### **Produits**

Les partenaires externes sont informés et sensibilisés sur la disponibilité du PDR au niveau de la Région et peuvent découvrir ce qu'on attend d'eux dans sa mise en œuvre.

##### **Acteurs**

Le Conseil Régional, Les différents partenaires externes.

##### **Rôles et responsabilités des acteurs**

Le conseil ventile le PDR.

Les partenaires exploitent à bon escient le PDR.

##### **Méthodes/Outils**

Exploitation quotidienne ; Discussions autour du PDR.

Contacts, concertations et échanges entre les différents partenaires de la Région sur le PDR entre eux et avec le Conseil Régional.

**Durée** : cette activité peut s'étaler sur plusieurs mois

Tableau 16 : Tableau synoptique de la phase de diffusion

PHASE DE DIFFUSION						
Etapes	Objectif	Méthodes / Outils	Produits	Acteurs	Rôles et responsabilités des acteurs	Durée
<b>Etape 1 : multiplication du document</b>	Diffuser largement le document du PDR.	Photocopies ; Format électronique ; Sites Webb.	PDR multiplié en quantité suffisante	Le conseil et son administration.	Le président du conseil ordonne et fait prendre les dispositions pour la multiplication et sa diffusion ; Les conseillers s'exécutent ainsi que les services administratifs et financiers concernés.	PM
<b>Etape 2 : internalisation du PDR par les conseillers</b>	Internaliser le PDR en vue de se l'approprier au sein du conseil.	Echanges sur le document ; Ateliers d'information et de partage ; Traduction en langues pour usage personnel interne.	Les différents services et structures, organes et instances du Conseil Régional ont internalisé et se sont appropriés le PDR	Président du conseil ; Vices présidents du conseil ; Commissions spécialisées du conseil ; Services techniques et administratifs propres au conseil.	Tous ces acteurs à ce niveau des instances, organes et structures du conseil portent le PDR et en font leur affaire.	PM
<b>Etape 3 : Vulgarisation interne du PDR auprès des populations et des acteurs locaux</b>	Informers les populations et les acteurs locaux du contenu du PDR.	Séances foraines, assemblées générales, réunions	Les populations et tous les acteurs locaux sont informés et sensibilisés sur les orientations, les objectifs et les axes de développement du PDR ainsi que leurs rôles dans la mise en œuvre	Le Conseil Régional, Les représentants des populations et des acteurs locaux.	Le Conseil Régional programme et organise des rencontres foraines d'explication du contenu du PDR.	PM
<b>Etape 4 : Vulgarisation externe du PDR auprès des partenaires et de la diaspora</b>	Mettre à la disposition de ces partenaires externes le document du PDR pour leur information.	Exploitation quotidienne ; Discussions autour du PDR. Contacts, concertations et échanges entre les différents partenaires de la Région sur le PDR entre eux et avec le Conseil Régional.	Les partenaires externes sont informés et sensibilisés sur la disponibilité du PDR au niveau de la Région	Le Conseil Régional Les différents partenaires externes.	Le conseil met à leur disposition le PDR. Les partenaires exploitent à bon escient le PDR.	PM
<b>Durée totale de la phase : plusieurs mois</b>						<b>PM</b>

## ***Annexes***

## ***Annexe 1 : Définitions et clarification de certains concepts d'organisation administrative et de planification***

### **1. Concepts de l'organisation administrative/territoriale**

#### ***Décentralisation***

Technique de gestion administrative qui consiste à transférer à des entités juridiquement reconnues autre que l'Etat, un certain nombre de pouvoirs leur permettant de gérer de façon autonome leurs propres affaires. On parle de décentralisation territoriale pour les collectivités territoriales et de décentralisation technique ou fonctionnelle pour les établissements publics spécialisés. La décentralisation suppose qu'un certain nombre de conditions soient réunies pour qu'elle soit effective :

- ✓ Existence d'une portion de Territoire National ayant des limites précises ;
- ✓ Existence de la personnalité morale de droit public ;
- ✓ Existence d'organes élus (organes délibérant et d'exécution) ;
- ✓ Pouvoir de décision des autorités locales sur des affaires locales censées exprimer les besoins des habitants de la collectivité ;
- ✓ Autonomie financière c'est-à-dire un budget propre ;
- ✓ Contrôle par le représentant de l'Etat sur les autorités locales.

#### ***Déconcentration***

##### ***Région, Circonscription administrative***

La Région est une division du Territoire National. Elle constitue le premier niveau de déconcentration des services et de la représentation territoriale de l'Etat. Elle est le cadre d'organisation et de coordination du développement régional au titre du pouvoir central. Elle est administrée par un Gouverneur nommé par Décret du Président de la République pris en conseil des Ministres qui met fin à ses fonctions dans les mêmes formes.

##### ***Région, collectivité territoriale***

En tant que Collectivité Territoriale, la Région a pour vocation la promotion du développement économique, social et culturel. La Région Collectivité concourt avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire, à la promotion du développement économique, social, culturel, éducatif, sanitaire, et sportif pour l'amélioration du cadre de vie des communautés. L'Etat, dans le cadre de la décentralisation transfère progressivement les compétences et les moyens aux Collectivités Territoriales.

La Région jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ; pour l'exercice des compétences que lui confère la loi, elle dispose d'un budget, d'un personnel et d'un domaine propre. Elle est dirigée par un Président du Conseil Régional élu pour un mandat de cinq (5) ans et dont il en est l'organe exécutif avec son ou ses adjoints, l'organe délibérant étant le Conseil Régional. Elle est le support institutionnel de l'homogénéité géographique économique et sociologique de l'espace considéré.

##### ***Département, Circonscription Administrative***

Le Département est une division territoriale de la Région. Il constitue le deuxième niveau de déconcentration des services et de représentation territoriale de l'Etat. Il est à la fois l'échelon opérationnel de mise en œuvre des politiques nationales, d'encadrement des collectivités territoriales et un espace de coopération intercommunale à la base. Il est dirigé par un Préfet nommé par Décret du Président de la République pris en conseil des Ministres et est mis fin à ses fonctions dans les mêmes formes.

##### ***Commune, Collectivité Territoriale***

La Commune est la collectivité territoriale de base. La Commune assure les services publics répondant aux besoins de la population et qui ne relèvent pas, de par leur nature ou leur importance, de l'Etat ou de la Région. Elle jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Pour l'exercice de ses compétences, elle dispose d'un budget, d'un personnel et d'un domaine propres. Elle a à sa tête un Maire élu pour un mandat de cinq (5) ans et qui constitue l'organe exécutif avec son ou ses adjoints, l'organe délibérant étant le Conseil Régional.



## **2. Concepts de planification**

### ***Planification***

La planification renvoie à la prévision, au fait de définir des objectifs ainsi que les moyens de la mise en œuvre des plans qui en résultent en vue de changer une situation initiale non satisfaisante pour une situation désirable et réalisable. C'est en fait un processus avec plusieurs étapes dont les principales sont : la définition d'objectifs, la définition des ressources disponibles, celle des moyens à mettre en œuvre en vue d'exécuter un plan préalablement défini prenant en compte les préoccupations vraies des populations. Pour compléter ce processus un cadre de suivi/évaluation doit être mis en place pour voir si ce qui a été prévu a été fait et sinon quels ont été les facteurs de blocage.

### ***Développement local***

Processus de changement à la base qui vise à construire un mieux être des populations à l'intérieur d'un espace donné, avec une approche où les différents acteurs se rencontrent, échangent et édifient ensemble un projet de société.

### ***Développement communal***

Dans le cadre de la décentralisation, la commune constitue le niveau local, le lieu d'opérationnalisation des actions pour le développement local.

Le processus durable par lequel les acteurs et actrices à la base (de la commune) mettent en valeur leurs potentialités dans l'optique d'une augmentation de richesses et leur distribution en vue d'assurer leur autopromotion. Autrement dit, le développement communal serait aussi la création / rétention de richesses culturelles, naturelles, sur un territoire progressivement contrôlé par ses habitants.

### ***Développement local communautaire***

La communauté est un tout organique, au sein duquel la vie et l'intérêt des membres s'identifient à la vie et l'intérêt de l'ensemble.». Le niveau communautaire fait référence au village et/ou terroir, ou un ensemble de villages se trouvant sur un même espace géographique rural socialement et culturellement homogène.

Pour toute action de développement (de gestion des ressources naturelles, de crédit, de santé, d'éducation ou autre) le terroir, village ou groupe restreint de villages constituent la première entité cohérente à partir de laquelle l'intervention peut s'ancrer afin de susciter la participation des communautés à la base.

### ***Planification nationale***

Elle comprend un ensemble d'opérations mises en œuvre d'une manière organisée et coordonnée dont le but vise la promotion du bien-être économique, social, culturel et physique de toutes les couches de la population d'un pays ou d'une aire géographique bien précise (cas de la vallée du fleuve avec le programme de régénération, cas du parc du W, etc.).

La planification nationale est donc le fait du pouvoir public qu'est l'Etat, pour l'encadrement du développement économique d'une Nation, consistant à la sélection d'un certain nombre d'actions à exécuter pour assurer la meilleure distribution possible des ressources disponibles en vue d'atteindre des objectifs définis.

### ***Planification Régionale***

Processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans régionaux de développement (PDR), sur la base des potentialités et des vocations de la Région pour un développement régional harmonieux, équilibré et intégré avec une pleine, effective et réelle implication et participation des populations, en cohérence avec les plans nationaux et les grandes orientations nationales en matière de développement.

La planification régionale doit pouvoir assurer la gestion de son développement et de sa propre expertise.

### ***Planification communale/communautaire***

La planification communale ou communautaire consiste, dans une action réfléchie et concertée entre les différents acteurs à la base, à élaborer et à mettre en œuvre un plan de développement de la Commune ou de la communauté et sur la base des contraintes et des potentialités identifiées du milieu, répondre aux objectifs de développement à court ou moyen terme.

C'est donc une planification simplifiée et adaptée à la Commune ou à la communauté qui définit, en fonction des priorités et des ressources locales disponibles, les principales actions d'aménagement, de développement social et économique de la Commune ou de la communauté sur une période de temps déterminée.

### **Plan**

Résultat du processus de planification, le plan est un document qui contient des orientations générales, des objectifs, des stratégies, des programmes, des projets, des mesures d'accompagnement et les moyens de leur mise en œuvre ; cadre général dans lequel sont fixés de manière prévisionnelle, les éléments nécessaires à la réalisation d'une situation future réalisable et durable.

### **Aménagement du territoire :**

La politique publique de planification spatiale qui permet d'atténuer les disparités interrégionales et intra-régionales dans la couverture des besoins essentiels des populations, de favoriser la répartition harmonieuse de la population en veillant à l'équilibre des rapports entre les villes et les campagnes et de soutenir l'émergence des pôles régionaux de développement ;

L'aménagement du territoire vise le développement harmonieux et intégré du territoire, la correction des disparités intra et inter régionales par la répartition judicieuse et équilibrée des populations, des activités et des équipements sur l'ensemble du territoire.

Il contribue au renforcement du partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs du développement et participe à l'intégration du Niger dans les ensembles sous régionaux et régionaux.

### **Schéma d'aménagement du territoire :**

L'instrument de planification spatiale à long terme qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire. Il permet de coordonner les choix qui touchent le territoire concerné.

### **Schéma d'aménagement foncier :**

Le document cadre dont l'objet est de préciser les espaces affectés aux diverses activités rurales ainsi que les droits qui s'y exercent ;

### **Schéma d'aménagement forestier :**

L'outil de planification qui vise à mettre en place les conditions d'une gestion durable et stable des ressources forestières à l'échelle d'une commune, d'un département ou d'une région ;

### **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux :**

Le document opposable aux tiers qui détermine les orientations fondamentales de développement des ressources en eau à l'échelle d'une Unité de Gestion des Eaux ;

### **Schéma départemental d'aménagement du territoire :**

L'instrument de planification spatiale qui traduit les orientations du schéma régional d'aménagement du territoire à l'échelle du département. Il doit être conforme au schéma national et régional d'aménagement du territoire. Il est aussi un instrument de mise en cohérence des aménagements des communes et de développement de l'intercommunalité. Il précise de manière détaillée les options d'aménagement de chaque commune ainsi que les actions d'aménagement correspondantes

### **Schéma directeur d'urbanisme :**

L'instrument de planification au niveau communal qui fixe les orientations fondamentales d'aménagement des territoires intéressés, compte tenu de l'équilibre qu'il convient de préserver entre l'extension urbaine, l'exercice des activités agricoles et la préservation des sites naturels.

### **Schéma directeur de zone :**

La catégorie de schéma directeur d'aménagement pour les espaces autres qu'institutionnels et les zones vulnérables à forte sensibilité environnementale ;

**Schéma directeur sectoriel :**

La catégorie de schéma directeur d'aménagement du territoire qui assure la cohérence des politiques et stratégies sectorielles avec le schéma d'aménagement d'un espace donné ;

**Schéma national d'aménagement du territoire :**

L'instrument de planification spatiale à long terme à l'échelle nationale en matière d'aménagement du territoire ;

**Schéma d'organisation fonctionnelle et d'aménagement :**

L'instrument d'aménagement du territoire, destiné à couvrir les problématiques des grandes agglomérations à l'échelle régionale par fonction socio-économique. Il identifie les déficits d'organisation spatiale et les potentialités de développement de l'aire concernée et propose une requalification, une restructuration fonctionnelle et une stratégie d'aménagement.

**Schéma régional d'aménagement du territoire :**

L'instrument de planification à long terme en matière d'aménagement du territoire qui précise les orientations générales du schéma national d'aménagement du territoire, notamment celles de développement durable et les principes d'aménagement à l'échelle de la région ;

Le Schéma régional d'aménagement du territoire fixe les orientations fondamentales à long terme du développement durable de la région. Il assure la cohérence entre les projets d'équipements avec les politiques de l'Etat et celles des collectivités territoriales.

Il précise les orientations générales du Schéma national d'aménagement du territoire, notamment celles de développement durable et les principes d'aménagement à l'échelle de la région.

Il définit les objectifs en matière de localisation des grands équipements, des infrastructures et des services d'intérêt général en appui aux zones en difficultés ; identifie les projets économiques structurants porteurs d'emplois, promeut le développement harmonieux des espaces urbains, périurbains et ruraux, la réhabilitation des zones dégradées, la protection et la mise en valeur de l'environnement, des sites, des paysages et du patrimoine naturel et urbain en prenant en compte la dimension interrégionale et transfrontalière.

Il propose une évolution souhaitable de la région à long terme et peut recommander la mise en place d'instruments de planification, d'urbanisme ou de protection de l'environnement tels que les Plans Urbains de Référence (PUR), la directive territoriale d'aménagement et les plans d'aménagement forestiers.

**Plan de développement Régional**

C'est un document de référence pour la promotion d'un développement harmonieux, équilibré et intégré de la Région, tenant compte des contraintes, potentialités, forces et faiblesses et des opportunités réelles de la Région ; le PDR implique la prise en compte de l'approche analyse - programmation - évaluation du processus et suppose des structures propres administratives, techniques, consultatives et de coordination qui travaillent en parfaite synergie avec tous les partenaires.

Le PDR ne peut être efficace sans véritables décentralisation et déconcentration qui portent en elles une libre administration, une autonomie de gestion, un budget propre et un transfert effectif et réel de compétences dont peuvent jouir les différents organes décentralisés.

Le PDR opérationnalise la planification du SRAT.

**Plan de développement communal**

Document de planification simplifié qui, en fonction des priorités et des ressources locales disponibles, définit les principes d'actions d'aménagement, de développement social et économique de la Commune, sur une période de temps, trois, quatre ou cinq ans.

Le PDC est un outil d'orientation et d'investissement communal, un guide d'action concertée entre différents acteurs de développement agissant sur le territoire de la Commune et qui doit répondre à des objectifs précis.

**Plan Urbain de Référence (PUR) :**

Le document simplifié de planification urbain qui fixe le cadre général de l'aménagement des territoires délimités à l'intérieur des périmètres d'urbanisation pour une période de quinze (15) ans, notamment en ce qui concerne l'extension et le réaménagement du tissu urbain existant. Il sert ainsi de référence pour la programmation des investissements urbains prioritaires ;

**Contrat de développement :**

L'accord qui organise les interventions de l'Etat et de la région autour d'un projet ou programme de développement. Le contrat porte sur un programme pluriannuel d'actions et d'animation proposé par la collectivité et négocié avec l'Etat. Il est composé d'une convention, d'une stratégie du territoire et d'un cadre opérationnel : fiches-actions, tableaux récapitulatifs ;

**Potentialités**

C'est l'ensemble des ressources naturelles présentes dans la région et qui constituent des possibilités à valoriser pour alimenter le développement. Ce sont des éléments du paysage naturel et humain non encore exploités ou insuffisamment exploités, pouvant être mis en valeur de façon rationnelle et judicieuse en vue du développement.

**Opportunités**

Ce sont des occasions favorables à exploiter pour mettre en valeur les potentialités internes ou externes. Occasion, possibilités ou avantages qui peuvent se présenter et que l'on peut saisir en faveur du développement de la Région.

**Forces**

Ce sont des dispositions intrinsèques d'énergie et d'intensité d'action permettant d'accomplir des performances. Ce sont également des facteurs qui offrent des avantages comparatifs à la Région au plan économique et social, et qui peuvent servir de levier/moteur de développement (capacité de production agricole et d'élevage, attractivité marchande, accessibilité aux zones de production, intérêt touristique, etc...).

**Atouts**

Eléments de succès (avantages) d'une action de développement.

**Menaces**

Risques ou périls qui peuvent compromettre ou anéantir les efforts de développement.

**Tendances**

Orientation, évolution naturelle d'une situation dans un contexte donné.

**Faiblesses**

Déficiences, insuffisances qui accroissent la vulnérabilité d'une action de développement face à des facteurs défavorables. Il s'agit des principaux freins au développement de la région (faiblesse des finances régionales, absence d'infrastructures, éloignement de centres de production et de consommation, etc.).

**Comité de pilotage**

C'est un groupe de personnes désignées par leurs structures, à qui le Président, avec l'approbation du Conseil Régional, confie la gestion du processus d'élaboration. Chaque représentant doit détenir une habilitation ou un mandat de sa structure. Le comité de pilotage est mis en place par arrêté du Président du Conseil Régional auquel il rend compte. Il se réunit à des étapes précises du processus afin de valider les produits ou proposer des solutions au Président du CR.

**Comité d'élaboration**

C'est un groupe d'experts pluridisciplinaires choisis par le Président du Conseil Régional en fonction de leurs compétences et leurs expériences en la matière, pour mener toutes les activités liées au processus d'élaboration du PDR, sous la conduite du comité de pilotage. Chaque membre du comité d'élaboration doit être mis à la disposition du Conseil Régional par une lettre officielle adressée par sa structure au Président du CR, pour toute la durée du processus d'élaboration.

Le comité d'élaboration est mis en place par arrêté du Président du Conseil Régional. Son mandat doit être clairement précisé par des termes de références.

**Changements climatiques**

Changements climatiques : changements du climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables. Autrement dit, il s'agit d'un glissement des valeurs moyennes des paramètres climatiques et/ou de l'intensité de la variabilité climatique, qui est observé et persiste pendant de longues périodes (généralement plusieurs décennies ou davantage) ;

### ***Équité***

Le concept d'équité comporte une dimension horizontale se matérialisant par des interventions visant à garantir l'accès universel aux services et une dimension verticale exigeant une discrimination positive à l'égard des plus défavorisés. Elle vise à garantir la justice sociale en matière d'accès aux moyens de subsistance, aux services sociaux de base, à la sécurité et à la participation à la vie politique et culturelle

### ***Résilience***

« La résilience est la capacité des familles, des communautés et des systèmes de résister, absorber, intégrer, et de récupérer des impacts négatifs des chocs ou des niveaux constamment élevés de stress - sans compromettre leurs perspectives à long terme ».

### ***Protection sociale***

La protection sociale est l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux, c'est-à-dire aux situations pouvant provoquer une baisse des ressources ou une hausse des dépenses (vieillesse, maladie, invalidité, chômage, charges de famille,...). La protection sociale a donc à la fois des objectifs matériels (permettre aux individus de survivre quand ils sont malades, ou âgés, ou chargés de famille nombreuses, par exemple) et des objectifs sociaux (réduire l'inégalité devant les risques de la vie et assurer aux individus un minimum de revenus leur permettant d'être intégrés à la société).

**Approche de Programmation Basée sur les Droits Humains** : "C'est une approche où le processus de développement se base sur les normes et principes nationaux et internationaux des droits de l'homme. Elle reconnaît les êtres humains comme étant des détenteurs de droits et définit des obligations pour les personnes en charge. Elle met l'accent sur les groupes marginalisés et victimes de discrimination pour la réalisation progressive de tous leurs droits tout en accordant la même importance à la réalisation et au processus même de développement".

**Gestion Axée sur les Résultats** : La GAR est une approche de gestion qui privilégie l'obtention de résultats sur la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation. Elle est fondée sur le principe que l'engagement pris en vue d'obtenir des résultats et doit servir de guide pour la définition des activités et de la stratégie de gestion du projet/programme.

**Annexe 2 : Outil d'intégration genre et équité: Check-list de prise en compte**

(Questions d'aide à la prise en compte du genre et de l'équité dans les phases préparation et diagnostique PDR)

Étapes	N°	Questions
Mise en place comité PDR	1	Les associations des femmes, des jeunes, ont-elles réellement été informées du processus ?
	2	Les femmes et jeunes ont-ils réellement pris part aux réunions de choix organisées par leur
	3	Le mode de choix est-il démocratique et transparent ? Les plus vulnérables sont-ils représentés ?
	4	Les femmes, les jeunes choisis sont-ils représentatifs
	5	La proportion des femmes et jeunes dans le comité est-elle significative ?
	6	La proportion des femmes et jeunes responsabilisés dans le comité est-elle acceptable ?
Formation comité PDR	7	Les femmes et les jeunes ont-ils reçu le même kit et outils ?
	8	Les femmes, les jeunes ont-ils reçu la formation de base PDR ?
	9	Ont-ils réellement internalisé le contenu ?
	10	Sont-ils capables de répliquer le contenu ?
	11	La proportion des femmes et jeunes qui connaissent bien le processus est-elle acceptable ?
Réunion fonctionnement Comité	12	La participation des femmes et jeunes dans la prise de décisions est-elle encourageante ?
	13	Les propositions des femmes et jeunes sont-elles prises en comptes ?
	14	Le respect des femmes et jeunes est-il manifeste ?
	15	Les femmes et jeunes ont-ils droit à la parole ?
Structuration	16	Les Zones retenues de regroupements sont-elles accessibles et favorables aux groupes socio-professionnels ?
	17	Donnent-elles plus de garantie et de liberté d'expression aux femmes, aux jeunes et aux
	18	Donnent-elles plus de garanties aux femmes et jeunes membres du comité ?
Plan de communication	19	Le plan de communication prend-il en comptes les catégories socioprofessionnelles de la
	20	Les messages et informations formulées sont-ils adaptés aux groupes des femmes, jeunes, pauvres, riches, nobles et autres vulnérable de la Région ?
	21	Le délai prévu est-il suffisant pour atteindre tous les groupes concernés ?
	22	La période retenue est-elle favorable aux hommes, aux femmes, aux jeunes et autres acteurs ?
Information des acteurs	23	Les canaux d'informations choisis sont-ils accessibles aux groupes des femmes, jeunes et
	23	Les supports sont-ils adaptés aux réalités socioculturelles et religieuses des femmes, jeunes et autres vulnérables ?
	24	Les canaux de vérification de réception d'informations sont-ils fiables ?
Choix des représentants des groupes d'acteurs	25	Les représentants sont-ils légitimes et crédibles ?
	26	La proportion des femmes et jeunes est-elle considérable ?
	27	Les hommes, les femmes et jeunes sont-ils représentatifs ?
	28	Les délégués hommes, femmes, jeunes sont-ils réellement informés des données et des problématiques de leur groupe ?

Forum diagnostique	29	Les conditions d'organisation sont-elles favorables à l'expression des femmes, des hommes, des jeunes et vulnérables ?
	30	Le délai permet-il d'échanger sur les problématiques de la Région ?
	31	Les supports et outils sont-ils adaptés aux groupes des femmes, jeunes, hommes, etc ?
	32	Les groupes sont-ils compatibles ?
	33	Quelles sont les possibilités données aux femmes, aux jeunes, aux chefs de villages et autres vulnérables pour décliner leurs attentes
	34	Les conditions du forum sont-elles favorables aux membres du comité hommes, femmes,
	35	Les préoccupations des femmes, jeunes, vulnérables ont-elles réellement été abordées ?
Restitution diagnostic Zonaux	36	Les délégués des zones choisis sont-ils légitimes, crédibles et représentatifs
	37	La proportion des femmes et jeunes est-elle acceptable comparés à celle des hommes ?
	38	L'organisation permet –elle une réelle participation des femmes et jeunes délégués de zone ?
Analyse organisationnelle et institutionnelle	39	La proportion des femmes, jeunes délégués est-elle significative ?
	40	Les femmes sont-elles impliquées dans le débat ?
	41	Les organisations des femmes et jeunes sont-elles présentes ?
	42	Les contributions des associations féminines et jeunes sont-elles prises en compte ?
Restitution diagnostic	43	Les femmes et les jeunes ont-ils participé aux débats ?
	44	Les préoccupations des hommes, femmes, jeunes et vulnérables sont-elles explicites ?

Source : Extraits manuel de formation genre

### ***Annexe 3 : canevas d'analyse institutionnelle, organisationnelle et financière de la Région***

**Objectif général:** Elaborer le plan de renforcement des capacités organisationnelles et Institutionnelles de la Région

#### **Séquence 1 : Les grands domaines concernés par l'évaluation**

**Objectif de la séquence :** Identifier de manière exhaustive les principaux domaines concernés par l'évaluation

- Organisation interne
- Gestion administrative et financière
- Mobilisation des ressources
- Planification/Programmation du développement local
- Les services /Produits et réalisations de la Région

**Séquence 2 :** Inventaire des indicateurs pertinents liés à chaque domaine

**Objectif de la séquence :** identifier domaine par domaine les indicateurs et sous Indicateurs en rapport avec le domaine concerné conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (cf. colonne observations).

**Séquence 3 :** Affectation des scores aux indicateurs et sous indicateurs

**Préalables :** Diviser l'assistance en 3 groupes distincts : STD, Conseillers élus, Organisation de la Société civile. Ces 3 groupes ont des responsabilités dans la fourniture de services ou dans la consommation des services Régionaux. Le facilitateur doit affecter de symboles aux différents groupes pour bien organiser la synthèse de notation

**Objectif de la phase :** identifier les indicateurs qui ont des scores faibles, les problèmes et causes

**Séquence 4 :** Appréciation de la performance des différents domaines cités ci-haut et proposition solutions

**Objectif :** identifier les forces et faiblesses de la Région au niveau de chaque domaine et formuler des solutions



## 1. Domaine de l'organisation interne de la Région

Indicateurs	Niveaux croissants d'appréciation				Observations
	Niveau 1 (score : 0)	Niveau 2 (Score 1)	Niveau 3 (Score 2)	Niveau 4 (Score 3)	
<b><u>Tenue du Conseil Régional</u></b>					
Nombre de sessions ordinaires du CR	1 Session	2 Sessions	3 Sessions	4 Sessions	
Taux de participation aux sessions	0-50%	50-75%	75%-90%	+90% des membres Convoqués sont présents	-
Dispositions prises pour que les délibérations du CR soient diffusées	pas de dispositions prises	Une disposition prise	Quelques dispositions sont prises	Toutes les dispositions sont prises	-
Dispositions prises pour que les délibérations soient exécutées	Pas de dispositions prises	Une seule disposition prise	Quelques dispositions sont prises	Toutes les dispositions sont prises	-
Dispositions prises pour que les débats soient publics	Pas de dispositions prise	Une seule disposition	Quelques dispositions sont prises	Toutes les dispositions sont prises	-
Dispositions prises pour que les débats soient ouverts aux femmes	Pas de dispositions prises	Une seule disposition	Quelques dispositions sont prises	Toutes les dispositions sont prises	-
<b><u>Les services Régionaux</u></b>					
La Région dispose de services techniques fonctionnels	Pas de services	1 à 2 services	3 services	Tous les services	-
Respect des textes définissant les attributions des services financiers	Pas connus	Connus mais pas respectés	Connus et Partiellement respectés	Connu et Entièrement respectés	-
Les règles de la comptabilité publique sont respectées	Pas Connues	Connu mais pas respectés	Connues mais Partiellement respectés	Entièrement respectés	-
Respect des textes définissant les attributions du S G	Pas Connus	Connus mais pas respectés	Connus Partiellement respectés	Entièrement respectés	-
Mécanisme de suivi fonctionnel des services Régionaux mis en place	Non mis en place	Partiellement mis en place	Mis en place et non fonctionnel	Mis en place et fonctionnel	-
Existence stratégie ville propre a moyen terme	N'existe pas	Existe mais pas appliquée	Existe mais partiellement appliquée	Existe et entièrement appliquée	-

Indicateurs	Niveaux croissants d appréciation				Observations
	Niveau 1 (score : 0)	Niveau 2 (Score 1)	Niveau 3 (Score 2)	Niveau 4 (Score 3)	
Les populations déclarent les évènements d'état civil	Ne déclarent pas	Peu d'évènements sont seulement	Quelques évènements importants sont déclarés	Tous les évènements sont	-
Existe-t-il des arriérés d'indemnité et de rétribution	Existe de beaucoup	Quelques mois d'arriérés	1 à 2 mois seulement	N'existe pas	-
Le mécanisme de suivi fonctionnel est respecté	Pas respecté	Très peu respecté	Partiellement respecté	Entièrement respecté	-
<b><u>Mise à disposition des STD</u></b>					
Requête de mise à disposition et programme annuel d'activités élaborés	Non élaborée	Elaborés et pas mis en œuvre	Elaborée et partiellement mise en œuvre	Elaborés et mis en œuvre dans sa globalité	Décret N°2003-176/PRN/MI/D
Réponse à la requête de mise à disposition du PCR	Non élaborée	Tardivement élaborée	Elaborée mais peu satisfaisante	Elaborée et satisfaisante	
Les textes définissant les rôles et responsabilités des chefs de villages et chefs de quartiers sont respectés	Pas connu	Connu mais respectés	Connu mais Partiellement respectés	Connu et entièrement respectés	
<b><u>Réunions avec les acteurs Régionaux</u></b>					
Les élus organisent des réunions avec les populations avant et après une session	Aucune réunion	Une (1) réunion avant ou après par session	Deux (2) réunions par session 1 avant et 1 après la session	Plus de deux (2) réunions de concertation par	
Le PCR organise des réunions par service	Aucune réunion	Une réunion par an	Deux réunions par an	Plus de deux réunions par an	
Le PCR organise des réunions avec tous les services	Aucune réunion	Une réunion par an	Deux réunions par an	Plus de deux réunions par an	
<b><u>Commissions spécialisées</u></b>					
Nombres de commissions spécialisées mises en place	Aucune commission	Une commission	Deux commissions	Plus de deux commissions	
Les rôles et responsabilités des commissions sont assumés	Non connus et non assumés	Connu mais pas assumés	Connu mais Partiellement assumés	Connu et Entièrement assumés	

Indicateurs	Niveaux croissants d'appréciation				Observations
	Niveau 1 (score : 0)	Niveau 2 (Score 1)	Niveau 3 (Score 2)	Niveau 4 (Score 3)	
Les femmes sont réparties dans les commissions	Pas de femmes dans les commissions	1 femme dans l'ensemble	2 femmes dans l'ensemble	Plus de 2 femmes dans l'ensemble	

## 2. Domaine de la gestion administrative et financière

Indicateurs	Niveaux croissants d'appréciation				Observations
	Niveau 1 (score : 0)	Niveau 2 (score : 1)	Niveau 3 (score 2)	Niveau 4 (score 3)	
<b>Le Budget</b>					
Le budget annuel de la Région est élaboré et adopté	Pas élaboré	Elaboré et pas adopté	Elaboré et adopté avec nombre conseiller <2/3	Elaboré et adopté avec plus de 2/3 des conseillers	
Le budget annuel est transmis dans les délais	Pas transmis	Transmis après le délai du 15 décembre	Transmis dans le délai mais budget non équilibré	Transmis dans les délais et Budget équilibré	
Le budget annuel prend en compte les besoins de la population	Besoins pas du tout pris en compte	Besoins insuffisamment pris en compte	Besoins à moitié pris en compte	Besoins suffisamment pris en compte	
Taux d'exécution global du budget année passée	Moins de 20%	Entre 20 et 50%	Entre 50 et 90%	Plus de 90%	
Taux d'exécution du budget d'investissement	Moins de 20%	Entre 20 et 50%	Entre 50 et 90%	Plus de 90%	
Taux de remboursement des dettes	Moins de 20%	Entre 20 et 50%	Entre 50 et 90%	Plus de 90%	
Le compte administratif est élaboré et adopté	Non élaboré	Elaboré et pas adopté	Elaboré et adopté non diffusé	Elaboré, adopté, diffusé et archivé/classé	Art 171 de la loi 2002-012
Le compte administratif est transmis à la cour des comptes	Pas transmis	Transmis après le délai requis	Transmis dans le délai sans accusé de réception	Transmis dans les délais avec accusé de réception	Art 6 du décret 99-03 du 05 mars 1999
<b>Inspections</b>					
La Région a fait l'objet d'inspections	Aucune inspection	Une seule inspection	Une Inspections avec restitution	Deux inspections avec restitution	Art 144 de la loi 2002-012

Indicateurs	Niveaux croissants d'appréciation				Observations
	Niveau 1 (score : 0)	Niveau 2 (score : 1)	Niveau 3 (score 2)	Niveau 4 (score 3)	
Le PCR a informé le Conseil des résultats des Inspections	N'a pas informé	Peu informé	informé	A informé avec partage des suggestions	
Les recommandations des Inspections ont été suivies d'effets	N'ont pas été suivies d'effets	Peu suivi d'effets	Quelques unes sont suivies d'effets	Toutes ont été suivies d'effets	
<b>Passation de marché</b>					
Les procédures et dispositions de passation des marchés sont respectées	$x \leq 30\%$ des marchés passés respecte les procédures	$30 < x \leq 50\%$ des marchés passés respecte les procédures	$50\% < x \leq 90\%$ des marchés passés respecte les procédures	$+90\%$ des marchés passés respecte les procédures	
Les réceptions des investissements sont conformes aux normes techniques	$x \leq 20\%$ % des marchés	$20\% < x \leq 50\%$ % des marchés	$50\% < x \leq 90\%$ % des marchés	Plus de 90% des marchés	
<b>Gestion personnel et documentation</b>					
	Niveaux croissants d'appréciation				
Indicateurs	N'existe pas	Existe mais non opérationnel	Existe mais il s'agit d'un simple classement	Existe et est opérationnel	Observations
	Niveau 1 (Score 0)	Niveau 2 (Score 1)	Niveau 3 (Score 2)	Niveau 4 (Score 3)	
La Région dispose d'un service d'archivage	N'existe pas	Existe mais non opérationnel	Existe mais il s'agit d'un simple classement	Existe et est opérationnel	
La Région dispose d'un système de gestion du personnel	N'existe pas	Existe mais non opérationnel	Existe, opérationnel mais non partagé	Existe, opérationnel et est partagé	
Recouvrement des Impôts et Taxes					
<b>Domaines de mobilisation des ressources</b>					
Taux de recouvrement par rapport aux ressources propres de la Région	Moins de 20%	Entre 20 et 50%	Entre 50 et 90 %	Plus de 90%	
Taux de recouvrement des impôts rétrocédés	Moins de 20%	Entre 20 et 50%	Entre 50 et 90 %	Plus de 90%	
Impôts effectivement rétrocédés	Moins de 20%	Entre 20 et 50%	Entre 50 et 90 %	Plus de 90%	

La Région dispose d'une stratégie de mobilisation des ressources	N'existe pas	Existe mais pas mise en œuvre	Existe, mise en œuvre mais pas partagée	Existe	
La r dispose de partenaires extérieurs	Ne dispose pas	Dispose de peu de partenaires extérieurs	50 à 90% des ressources extérieures sont mobilisées	Dispose de beaucoup de partenaires extérieurs	
La Région mobilise des ressources financières externes pour les actions de développement	Moins de 20% des ressources extérieures mobilisées	20 à 50% des ressources extérieures sont mobilisées	50 à 90% de financement des actions extérieures	Plus de 90% des ressources extérieures sont effectivement	
Les partenaires contribuent au développement de la Région	Moins de 20% de financement attendus	20 à 50% de financement attendus	50% à 90% de financement attendus	Plus de 90% de financement	
La Région dispose d'un inventaire de son patrimoine	Aucun inventaire	Un inventaire des patrimoines internes	Un inventaire des patrimoines internes et externes incomplet	Un inventaire des patrimoines internes et externes complet	
Les infrastructures Régionales sont opérationnelles	Ne sont pas opérationnelles	Peu opérationnelles	Acceptablement Opérationnelles	Sont opérationnelles	
Les contrats de gérance libre pour les infrastructures marchandes sont exécutés	Moins de 20% des contrats sont exécutés	20 à 50% des contrats sont exécutés	50 à 90% des contrats sont exécutés	Plus de 90% des contrats sont exécutés	

#### 4 .Domaine de la planification et de la programmation du développement local

Indicateurs	Niveaux croissants d'appréciation				observations
	Niveau 1 (Score 0)	Niveau 2(Score 1)	Niveau 3(Score 2)	Niveau 4(Score 3)	
La Région dispose d'une base de données actualisée et accessible	N'existe pas	Existe mais non opérationnelle	Existe mais partiellement opérationnelle	Existe et est opérationnelle	
Le processus de planification et de programmation est participatif	N'est pas participatif	Peu participatif	Implique la population dans le diagnostic	Implique la population dans le processus	
La Région dispose d'un PDR participatif	Ne dispose pas de PDR	Dispose d'un PDR mais non participatif	Dispose d'un PDR peu participatif	Dispose d'un PDR participatif	
La Région a fait une planification réaliste	Moins de 20% des actions prévues sont réalisées	20 à 50% des actions prévues sont réalisées	50 à 90% des actions prévues sont réalisées	Plus de 90% des actions prévues sont réalisées	

#### 5. Domaine des Services/ Produits/Réalisations de la Région

Indicateurs	Niveaux croissants d'appréciation				observations
	Niveau 1 (Score 0)	Niveau 2 (Score 1)	Niveau 3 (Score 2)	Niveau 4 (Score 3)	
Les services /produits et réalisations de la Région satisfont les besoins des populations	Ne satisfont pas les besoins des populations	Satisfont peu aux besoins des populations	Satisfont aux besoins de populations mais peu équitables	Satisfont les besoins des populations et équitables	
La Région dispose d'un système de suivi-évaluation	Ne dispose pas	Dispose d'un système mais non opérationnel	Dispose d'un système opérationnel mais non performant	Dispose d'un système performant et opérationnel	



**Annexe 4 : Exemple de tableau de données climatologiques nécessaires pour caractériser le climat de la Région**

<b>Année</b>	Température maximale moyenne annuelle	Température minimale moyenne annuelle	Pluviométrie annuelle	Nombre moyen de jours de pluie	Vitesse moyenne des vents
<b>1960</b>					
-					
-					
-					
-					
<b>A nos jours</b>					



**Annexe 5 : Guide d'évaluation des croyances, connaissances, attitudes et pratiques populaires sur les CC**

**Guide d'évaluation des croyances, connaissances, attitudes et pratiques populaires sur variabilité/changements climatiques**

Région de : ..... Département de : .....  
 Commune de : ..... Localité : .....

Focus Group : .....  
 Autre (préciser) : .....  
**Nom et prénom enquêteur** : ..... **Fonction/occupation** : .....

Date : / / / / / / Heure début : / / / / / / Heure de fin : / / / / / /

**1 - Évaluation des Risques climatiques courants et exceptionnels**

1.1 – Citez et hiérarchisez les risques climatiques que vous connaissez

.....  
 .....  
 .....

- Quels sont les risques climatiques courants à l'échelle d'une année ?

.....  
 .....  
 .....

- Quels sont les risques climatiques exceptionnels à l'échelle d'une courte (3/5 ans) ou longue période (10 ans et plus) ?

.....  
 .....  
 .....

**2 - Evaluation de la variabilité et /ou des changements climatiques**

1.2 –Citez les évènements/risques climatiques importants depuis 30 à 50 ans

.....  
 .....  
 .....

1.3 – Caractériser lesdits évènements/risques climatiques

<b>Nature du risque</b>	<b>Dénomination (précisez langue)</b>	<b>Repères temporels/période</b>	<b>Extension spatiale</b>	<b>Importance des impacts</b>

1.4 – Quelles appréciations faites-vous du climat aujourd'hui et par rapport au climat d'il ya 30-50 ans ?

.....  
.....  
.....  
1.5 – Comparez les saisons d'aujourd'hui à celles d'il y a 30/50 ans

1.5.1 – Saison des pluies

Aujourd'hui (2012)	Il y a 30/50 ans	Observations

1.5.2 – Saison sèche froide

Aujourd'hui (2012)	Il y a 30/50 ans	Observations

1.5.3 Saison sèche chaude

Aujourd'hui (2012)	Il y a 30/50 ans	Observations

**1.6. – Citez les signes indiquant le changement**

1.5.4 – Saison des pluies

Aujourd'hui (2012)	Il y a 30/50 ans	Observations

1.5.5 – Saison sèche froide

Aujourd'hui (2012)	Il y a 30/50 ans	Observations

1.5.6 – Saison sèche chaude

Aujourd'hui (2012)	Il y a 30/50 ans	Observations

**1.5.7. – Autres**

.....  
 .....  
 .....

**III - Impacts des risques/variabilité /changements climatiques**

3.1 - Caractérisez les impacts des risques/variabilité/changements climatiques sur les activités au niveau individuel et/ou communautaire (Préciser selon les activités dans le terroir/ la localité/ le village)

Activité socioprofessionnelle : .....

<i>Risques climatiques identifiés</i>	<i>Caractérisation des impacts</i>

Activité socioprofessionnelle : .....

<i>Risques climatiques identifiés</i>	<i>Caractérisation des impacts</i>

Autres (précisez) : .....

<i>Risques climatiques identifiés</i>	<i>Caractérisation des impacts</i>

3.2 - Hiérarchisez les impacts des risques/variabilité/changements climatiques par ordre d'intensité et par activité socioprofessionnelle.

Activité socioprofessionnelle : .....

<i>Rang</i>	<i>Risques climatiques identifiés</i>	<i>Intensité d'impacts</i>


Activité socioprofessionnelle : .....

<i>Rang</i>	<i>Risques climatiques identifiés</i>	<i>Intensité d'impacts</i>

Autres (précisez) : .....

<i>Risques climatiques identifiés</i>	<i>Caractérisation des impacts</i>

3.3 - Faites l'évaluation en % des coûts d'impacts risques/variabilité/changements climatiques (en proportion des revenus individuels par catégorie socioprofessionnelle).

Activité socioprofessionnelle : .....

<i>Rubriques</i>	<i>0</i>	<i>1-25%</i>	<i>25-50%</i>	<i>50-75%</i>	<i>75-100%</i>

Activité socioprofessionnelle : .....

<i>Rubriques</i>	<i>0</i>	<i>1-25%</i>	<i>25-50%</i>	<i>50-75%</i>	<i>75-100%</i>

Autres (précisez) : .....

<i>Risques climatiques identifiés</i>	<i>Caractérisation des impacts</i>

**IV -Evaluation des mesures de riposte et/ou stratégies pour faire face à la variabilité et /ou des changements climatiques**

4.1 -Citez les mesures/stratégies couramment développées aujourd’hui (2012) à l’échelle de l’individu/communauté en rapport avec les risques/variabilité/changements climatiques.

Activité socioprofessionnelle : .....

Risques identifiés	Mesures préventives	Mesures correctives

Activité socioprofessionnelle : .....

Risques identifiés	Mesures préventives	Mesures correctives

Activité socioprofessionnelle : .....

Risques identifiés	Mesures préventives	Mesures correctives

Autres (précisez): .....

Risques identifiés	Mesures préventives	Mesures correctives

4.2 Citez les mesures/stratégies couramment développées dans les cas sévères à l’échelle de l’individu/communauté en rapport avec les risques/variabilité/changements climatiques.

.....  
 .....  
 .....

4.3 Quelle appréciation faites-vous de l’efficacité de ces mesures/stratégies mises en œuvre au niveau individuel/communautaire ?

.....  
.....  
.....

4.4 Existe-t-il des mesures/stratégies que vous auriez pu développer ? Lesquelles ?

.....  
.....  
.....

4.5 Qu'est-ce qui vous a empêché de mettre en œuvre lesdites mesures/stratégies ?

.....  
.....  
.....

## ***Annexe 6 : Canevas d'élaboration du PDR***

### **Sigles et Abréviations**

### **Liste des cartes**

### **Liste des tableaux**

### **Liste des graphiques**

### **Liste des photos**

### **Préface / avant-propos**

### **Avertissement**

### **Remerciements**

### **Fiche signalétique de la Région**

### **Résumé succinct du PDR**

#### **I. Introduction générale**

- 1.1. Rappel du contexte national-régional
- 1.2. Justification du PDR et objectifs
- 1.3. Rappel de la démarche méthodologique
- 1.4. Annonce des différentes parties et/ou chapitre du document

#### **II. Présentation générale de la Région**

- 2.1. Les institutions Régionales
- 2.2. L'Organisation administrative
- 2.3. Le Milieu physique
- 2.4. Le Milieu humain
- 2.5. Le bilan des secteurs productifs
- 2.6. Le bilan des secteurs sociaux
- 2.7. Le Bilan des secteurs d'accompagnement et de soutien au développement
- 2.8. Bilan-Etat des lieux de la Région

#### **III. Analyse de la dynamique socioéconomique de la Région**

- 3.1. Analyse des secteurs productifs
- 3.2. Analyse des secteurs sociaux

3.3. Analyse des secteurs d'accompagnement et de soutien au développement

3.4. Analyse des interrelations entre les différents secteurs

#### **IV. Problématique de développement de la Région**

4.1. Analyse des potentialités, des opportunités, des forces et des atouts de la Région

4.2. Analyse des menaces, des tendances et des faiblesses

4.3. Analyse des enjeux et des défis majeurs à relever (court et moyen termes)

#### **V. Analyse organisationnelle de la Région**

5.1. Analyse organisationnelle du Conseil Régional (organigramme - fonctionnement)

5.2. Focus sur les différents cadres de concertation Régionaux et leur fonctionnement

#### **VI. Projection du développement de la Région**

6.1. Vision, orientations et axes de développement

6.2. Définition de la vision de développement durable pour la Région

6.3. Définition des objectifs de développement de la Région généraux, globaux, spécifiques/ intermédiaires

6.4. Définition des résultats

#### **VII. Planification opérationnelle du développement de la Région**

7.1. Définition des axes stratégiques de développement de la Région

7.2. Détermination des pôles de développement de la Région

7.3. Analyse de l'articulation et des cohérences avec les niveaux de planification et les grandes orientations nationales en matière de développement

7.4. Définition des solutions et actions prioritaires et les résultats attendus axées sur la GAR

#### **VIII. Programmation spatiale et temporelle des actions et des investissements**

8.1. Programme d'actions pluriannuel (Objectifs spécifiques, résultats attendus, principales activités, calendrier d'exécution, indicateur de réalisation, responsabilités...)

8.2. Plan d'Investissement pluriannuel (répartition des investissements par domaine ou secteur (santé, éducation, hydraulique etc.par an)

8.3. Programme d'Actions annuel (Objectifs spécifiques, résultats attendus, principales activités à réaliser, calendrier d'exécution, indicateur de réalisation, responsabilités, répartition des coûts, budget annuel d'investissement...)

8.4. Plan d'Investissement annuel

#### **IX. Synthèse de l'organisation de la mise en œuvre et du suivi évaluation du PDR**



9.1. Principes directeurs pour la mise en œuvre

9.2. Plan de mobilisation du financement

9.3. Communication

9.4. Coordination

9.5. Suivi-évaluation (objectifs, dispositif, outils...)

**X. Identification des risques et dispositif de suivi**

**Annexe 7 : Check List d'analyse d'un Plan de Développement Régional (PDR) IDCC**

REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE .....

RUBRIQUES	Oui	Non	Commentaires
<b>I. PHASE PREPARATOIRE</b>			
<b>TRDS</b>			
La prise en compte de la DCC climatique dans les TDRs			
Renforcement des capacités du comité d'élaboration du PDR et prestataire de service dans la prise en compte de la DCC dans les PDR			
<b>COMMUNICATION</b>			
Un plan de communication média climat est-il élaboré et budgétisé afin de communiquer pour un changement de comportements ?			
<b>II PHASE ANALYSE DIAGNOSTIC</b>			
1. L'analyse-Diagnostic met-elle en exergue la vulnérabilité de la Région face aux différents risques climatiques ( <b>vents violents et poussières de sable, températures extrêmes, sécheresses et inondations</b> ) ?			
2. L'analyse-Diagnostic fait elle ressortir la problématique climatique sur les différents secteurs productifs de la commune. En d'autres termes, l'impact des paramètres climatiques sur les axes de développement de la Région est t-il clairement mis en évidence ?			
<b>III PHASE FORMULATION</b>			
1. La vision et les orientations stratégiques du PDR sont-elles en cohérence avec les cadres stratégiques nationaux supra nationaux ((i3N ; SDDCI, PDES, OMD) ?			
3. La vision de développement de la Région s'inscrit-t-elle dans une perspective long terme ?			
4. Le PDR dans son montage à travers les axes de développement identifie-t-il les options d'adaptation et/ou d'atténuation pour faire face aux effets néfastes du changement climatique ?			
5. Dans les budgets d'investissements pluriannuels et annuels, les coûts financiers des différentes mesures d'adaptation et d'atténuation sont t-ils budgétisés ?			
6. des fiches de projets correctifs sont-elles élaborées ?			

<b>IV CANEVAS GUIDE PDR IDCC</b>			
Tous les points du canevas du guide national IDCC sont ils traités dans le PDR ?			
Si non, quels sont ceux qui manquent ?			

**Décision, du comité technique de vérification sur la prise en compte de la DCC dans le PDR :**

**PDR PRENANT EN COMPTE LA DCC**

**PDR NE PRENANT PAS EN COMPTE LA DCC**

**Justification de la décision du comité technique**

**Date et signature du président du comité technique**

**Annexe 8 : Check List d'analyse d'un Plan de Développement Régional (PDR) sensible au VIH/SIDA**

REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE .....

RUBRIQUES	Oui	Non	Commentaires
<b>II. PHASE PREPARATOIRE</b>			
<b>TRDS</b>			
La prise en compte du VIH/SIDA dans les TDR			
Renforcement des capacités du comité d'élaboration du PDR et prestataire de service dans la prise en compte du VIH/SIDA dans les PDR			
<b>COMMUNICATION</b>			
Un plan de communication média VIH/SIDA est-il élaboré et budgétisé afin de communiquer pour un changement de comportements ? Zéro nouvelle infection Zéro décès Zéro discrimination			
<b>II PHASE ANALYSE DIAGNOSTIC</b>			
7. L'analyse-Diagnostic met-elle en exergue la situation de la Région face VIH/SIDA ?			
8. L'analyse-Diagnostic fait- elle ressortir la problématique VIH/SIDA sur les différents secteurs socioéconomiques de la Région. En d'autres termes, l'impact de l'infection VIH/SIDA sur les axes de développement de la Région est t-il clairement mis en évidence ?			
<b>III PHASE FORMULATION</b>			
1. La vision et les orientations stratégiques du PDR sont-elles en cohérence avec les cadres stratégiques nationaux supra nationaux relativement au VIH/SIDA ? Zéro nouvelle infection Zéro décès Zéro discrimination			
9. La vision de développement de la Région s'inscrit-t-elle dans une perspective d'intégration à long terme ?			

<p>10. Le PDR dans son montage à travers les axes de développement identifie-t-il les options d'atténuation pour faire face aux effets néfastes et réduire l'infection du VIH/SIDA ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévention et promotion du dépistage</li> <li>Accès aux soins et au traitement</li> <li>Soutien aux personnes infectées</li> <li>Soutien aux personnes affectées</li> <li>Promotions des droits (contre les violences faites aux femmes et filles, contre les mariages précoces, contre les formes de discrimination)</li> </ul>			
<p>11. Dans les budgets d'investissements pluriannuels et annuels, les coûts financiers des différentes mesures d'atténuation pour faire face aux effets néfastes et réduire l'infection du VIH/SIDA sont suffisamment t-ils budgétisés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Populations les plus exposées</li> <li>Populations passerelles</li> <li>Populations vulnérables</li> <li>Populations infectées</li> <li>Populations affectées</li> </ul>			
<p>12. Quels ajustements sont-ils nécessaires pour mieux prendre en compte le VIH/SIDA dans le PDR</p>			

**Décision, du comité technique de vérification sur la prise en compte de la DCC dans le PDR :**

**PDR PRENANT EN COMPTE LE VIH/SIDA : OUI NON**

**Justification de la décision du comité technique**

**Signature du Président du comité d'élaboration**

**Annexe 9 : Canevas de cadre logique axé sur les résultats**

Hiérarchie des objectifs	Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
Objectif global	Impact	Indicateurs d'impact		
Objectif spécifique	Effet 1	Indicateurs d'effet		
	Effet 2			
	Effet n			
Axes : Actions / Activités	Produit 1	Indicateurs de produits		
	Produit 2			
	Produit 3			
	Produit n			

NB : Le cadre logique du PDR sera présenté par axe de développement